



La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) : histoire et principes fondamentaux



© UNICEF

OBJECTIFS

- Savoir que les droits de l'enfant sont un concept récent
- Connaître les étapes et les dates clés de l'histoire des droits de l'enfant
- Savoir ce qu'est la CIDE et sa conception de l'enfant
- Connaître les 4 grands principes de la CIDE
- Connaître 5 droits de la CIDE

DOCUMENTS PROPOSÉS



DOCUMENT 1

Portrait de Janusz Korczak



DOCUMENT 2

Extrait de la Convention internationale des droits de l'enfant

[Texte complet à télécharger](#)



DOCUMENT 3

L'histoire des droits de l'enfant



DOCUMENT 4

Reportage photos : Les droits de l'enfant

[Document à télécharger](#)



DOCUMENT 5

Les 4 grands principes de la CIDE



DOCUMENT 6

5 droits de la CIDE



DOCUMENT 7

Les droits de l'enfant ont 20 ans

[Lien Internet](#)

La Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen

La Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen est le premier texte garantissant les droits humains. Il a été adopté en France, en 1789, après la Révolution. Il s'étend ensuite à la majorité des autres pays en inspirant la Déclaration universelle des droits de l'Homme adoptée en 1948 par les Nations unies.

Les droits de l'enfant : un concept récent

Les enfants n'ont pas toujours eu la place qu'ils occupent actuellement dans notre société. Le mot « enfant » vient du latin « infans » qui signifie « celui qui ne parle pas ».

À partir du XVI^e siècle, l'idée que les enfants sont des êtres vulnérables qu'il faut protéger émerge peu à peu en Occident.

La notion de droit pour les enfants est un concept récent issu d'une prise de conscience internationale au début du XIX^e siècle (premières lois en France et en Grande-Bretagne contre le travail des enfants). Cependant, il va falloir attendre le XX^e siècle pour que l'enfant soit considéré comme un être à part entière.

La CIDE : une nouvelle conception de l'enfant

Elle a été inspirée par les idées de Janusz Korczak (1878-1942), pédiatre et écrivain, qui a repensé l'éducation et le statut des enfants dès les années 1920. Il a, le premier, affirmé leurs droits spécifiques et réclamé pour eux une Charte de la Société des Nations.

La Déclaration des droits de l'enfant n'a été rédigée qu'en 1959. Ce texte non contraignant a abouti, en 1989, à la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), texte contraignant cette fois pour les 193 États qui l'ont ratifié. Elle pose une nouvelle conception de l'enfant : elle lui reconnaît des besoins spécifiques et prône l'intérêt supérieur de l'enfant qu'elle définit comme tout individu de moins de 18 ans.

La CIDE : définition, grands principes et droits essentiels

La CIDE est un ensemble de principes et d'obligations universellement reconnus qui affirme que la recherche d'une société juste et pacifique passe avant tout par le respect des droits de l'enfant. Elle se compose de 54 articles.

La CIDE est :

- le traité international le plus largement et le plus rapidement ratifié (193 pays) ;
- le 1^{er} texte obligatoire et le seul traité qui reconnaît les droits fondamentaux à l'enfant ;
- un cadre de référence moral et juridique.



DOCUMENT 5

La CIDE repose sur 4 grands principes : la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, la survie et le développement de l'enfant, la participation.



DOCUMENT 6

Parmi les droits reconnus aux enfants par la CIDE, 5 droits sont à connaître : le droit à l'identité, le droit à la santé, le droit à la protection, le droit à l'éducation, le droit à la participation.



1 Introduction

DOCUMENTS 1 ET 2

- Distribuez les documents 1 et 2.
- Introduisez le thème de la séquence à partir du document 1 pour aborder l'histoire des droits de l'enfant.
- La définition, les principes et droits fondamentaux de la CIDE sont présentés dans le document 2. Chaque élève lira un article à haute voix.

2 Découverte : l'histoire des droits de l'enfant

DOCUMENT 2

- Distribuez le document 2.
- Faites relire l'article 1 de la CIDE.
- Jusqu'à quel âge est-on enfant selon la CIDE ? *Jusqu'à 18 ans.*
- Retrouvez l'article relatif à la définition de l'enfant selon la CIDE. *Article 1*
- Jusqu'à quel âge est-on enfant selon la CIDE ? *Jusqu'à 18 ans.*
- Quel est l'âge d'un mineur en France ? *Un mineur n'a pas atteint la majorité : 18 ans. C'est l'âge auquel un individu est juridiquement considéré comme civilement capable et responsable juridiquement.*

DOCUMENT 3

- Distribuez/affichez le document 3.
- Quels sont les premiers pays ayant adopté des lois pour la protection de l'enfant ? *La France et la Grande-Bretagne.*
- Dans quel domaine ? *Le travail des enfants.*
- Les droits de l'enfant vous paraissent-ils un acquis récent ? *Les enfants n'ont pas toujours occupé la place qu'ils occupent actuellement dans notre société. La notion de droit pour les enfants est un concept récent issu d'une prise de conscience internationale au début du XIX^e siècle.*

3 Application Exercice 1

DOCUMENTS 3 ET 4

- Distribuez/affichez les documents aux élèves.
- Distribuez la fiche d'exercices aux élèves et demandez-leur de faire le 1^{er} exercice.
- Les élèves se verront confier la recherche des réponses par petits groupes ou individuellement en s'appuyant sur les informations contenues dans les documents proposés.
- **Question n°2 : pour les niveaux 6-5^e,** rappelez que les années en 1900 sont celles du XX^e siècle et restituez le XX^e siècle.

4 Correction

- Mise en commun à l'oral des réponses par l'enseignant.
- Synthèse des réponses au tableau par l'enseignant.
- N'hésitez pas à faire chercher les réponses dans les documents proposés en guise de correction.
- Pour les classes de 4^e-3^e, les réponses doivent être plus détaillées.

5 Synthèse : histoire des droits de l'enfant

Ce que les élèves doivent retenir :

Les droits de l'enfant s'inscrivent dans un mouvement plus vaste qui a débuté avec la Déclaration des droits de l'homme. Les enfants n'ont pas toujours occupé la place qu'ils occupent actuellement dans notre société. La notion de droit pour les enfants est un concept récent issu d'une prise de conscience internationale au début du XIX^e.

6 Découverte : la CIDE : définition, principes et droits fondamentaux

- Voyons maintenant que la CIDE est un texte contraignant pour les 193 États qui l'ont ratifiée, qui repose sur des principes et droits fondamentaux.

DOCUMENTS 5 ET 6

- Distribuez/affichez les documents aux élèves.
- La CIDE défend 4 grands principes. Quels sont ces principes ? *La non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, la survie et le développement de l'enfant, la participation.*
- La CIDE défend des droits spécifiques aux enfants qui peuvent être regroupés en 5 points. Quels sont-ils ? *Parmi les droits reconnus par la CIDE, 5 droits sont à connaître : le droit à l'identité, le droit à la santé, le droit à la protection, le droit à l'éducation, le droit à la participation.*

7 Application Exercices 2 et 3

DOCUMENTS 5 ET 6

- Distribuez/affichez les documents et la fiche d'exercices aux élèves et demandez-leur de faire les exercices 2 et 3.
- Les élèves se verront confier la recherche des réponses par petits groupes ou individuellement en s'appuyant sur les informations contenues dans les différents documents proposés.

8 Correction

- Voir étape 4

9 Synthèse

Ce que les élèves doivent retenir :

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) est un ensemble de principes et d'obligations universellement reconnus pour le **respect des droits de l'enfant**. La CIDE reconnaît des droits fondamentaux à l'enfant dont le droit à l'identité, le droit à la santé, le droit à la protection, le droit à l'éducation, le droit à la participation.

10 Conclusion

DOCUMENT 7

- En guise de conclusion générale : diffusez l'extrait vidéo et incitez les élèves à l'écoute attentive et à la prise de notes.



La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) : histoire et principes fondamentaux

Exercice 1

À partir du reportage photos, réponds aux questions suivantes.

Tous Niveaux 1 À quoi font référence les photos ?

Niveaux 6-5 2 Relève par écrit au moins trois histoires des droits de l'enfant illustrés par ces photos.

Niveaux 4-3 3 Relève par écrit les droits énumérés dans ce document.

Tous Niveaux Place sur la frise les symboles représentant les étapes historiques de l'acquisition des droits de l'homme et de l'enfant.

♠ **1789** : Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen adoptée en France.

♣ **1878** : Naissance du Dr Janusz Korczak, le père des droits de l'enfant

♥ **1948** : Déclaration universelle des droits de l'homme

adoptée par les Nations unies.

♦ **1959** : Déclaration des droits de l'enfant adoptée par les Nations unies.

★ **1989** : Convention internationale des droits de l'enfant adoptée par les Nations unies.



Tous Niveaux Situe sur la frise l'année où nous nous trouvons. Quel est l'âge de la CIDE ?

Tous Niveaux Lorsqu'ils étaient enfants, tes grands-parents étaient-ils protégés par cette Convention ?

Tous Niveaux À ton avis, les droits de l'enfant représentent-ils un progrès récent ou ancien ? Pourquoi ?



Exercice 2

À partir des documents consultés, réponds aux questions suivantes.

Tous
Niveaux

1 Qui peut signer et **ratifier** la CIDE ?

Tous
Niveaux

2 À quoi sert la CIDE et ses principes fondamentaux ?

Tous
Niveaux

3 Pourquoi est-il important de distinguer les droits des enfants de ceux des adultes ?

Niveaux
6-5

4 Quels sont les enfants concernés par ces droits ?

Niveaux
4-3

5 Relève ce qui nuit au bon développement d'un enfant.

6 Pourquoi est-il important de distinguer les droits des enfants de ceux des adultes ?

Exercice 3

Tous
Niveaux

1 À ton avis, qu'est-ce que la non-discrimination ?

Niveaux
6-5

2 Relie le principe de la CIDE à sa définition.

Non-discrimination ●

Intérêt supérieur de l'enfant ●

Survie et développement de l'enfant ●

Participation ●

- Le fait de considérer que tous les enfants sont égaux.
- Toutes les décisions concernant les enfants doivent tenir compte en priorité de leur bien-être.
- Le droit de vivre en bonne santé et d'avoir une éducation.
- Le droit d'être informé, d'être écouté, de participer aux prises de décision qui les concernent et de s'exprimer.

Niveaux
4-3

3 Définis les 4 grands principes de la CIDE.

Non-discrimination : _____

Intérêt supérieur de l'enfant : _____

Survie et développement de l'enfant : _____

Participation : _____

Tous
Niveaux

4 En t'appuyant sur les illustrations suivantes, énumère plusieurs des droits dont tu peux disposer au cours d'une journée.

VOCABULAIRE

CIDE : Convention internationale des droits de l'enfant.

Convention : accord écrit conclu entre plusieurs États qui porte sur un sujet précis. Il n'est pas contraignant pour les États qui le signent, mais il l'est pour ceux qui le ratifient, c'est-à-dire qu'ils s'engagent à se doter de tous les moyens pour le respecter.

Déclaration : document écrit qui exprime une décision officielle. Il n'est pas contraignant, c'est-à-dire que les États qui la proclament sont simplement d'accord avec le texte et ses principes.

Ratifier : acte par lequel un État s'engage juridiquement à respecter un texte de loi et à mettre ses lois en conformité avec lui. ≠ Signer : engagement moral.



La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) : histoire et principes fondamentaux



DOCUMENT 1

Portrait de Janusz Korczak



DOCUMENT 2

Extrait de la Convention internationale des droits de l'enfant

[texte complet à télécharger](#)



DOCUMENT 3

L'histoire des droits de l'enfant



DOCUMENT 4

Reportage photos :

Les droits de l'enfant

[Document à télécharger](#)



© UNICEF France



DOCUMENT 5

Les 4 grands principes de la CIDE



DOCUMENT 6

5 droits de la CIDE



DOCUMENT 7

Les droits de l'enfant ont 20 ans

[Lien Internet](#)



© UNICEF France

Document 1

Portrait de Janusz Korczak



© Unicef France / Scarletine

Janusz Korczak, Henryk Goldszmit de son vrai nom, était, en Pologne, avant la Seconde Guerre mondiale, l'une des personnalités scientifiques les plus en vue et les plus respectées.

Ami des enfants, médecin-pédiatre et écrivain, il a œuvré, dès le début du XX^e siècle, à une refonte complète de l'éducation et du statut de l'enfant, privilégiant la sauvegarde et le respect absolu de l'enfance. Il fut le premier à affirmer, dans les années 20, les droits spécifiques des enfants et à réclamer pour eux une Charte de la Société des Nations. Ses idées ont beaucoup inspiré la Convention internationale des droits de l'enfant. En 1942, il refuse d'abandonner les pensionnaires des orphelinats qu'il a créés, arrêtés par la Gestapo, et les suit au camp de Treblinka, où il est assassiné avec eux.

La CIDE : histoire et principes fondamentaux

DOCUMENTS PROPOSÉS / FICHE 1

Document 2

Convention relative aux droits de l'enfant (extraits)

Adoptée et ouverte à la signature, ratification et adhésion par l'Assemblée générale dans sa résolution 44/25 du 20 novembre 1989

Entrée en vigueur le 2 septembre 1990, conformément à l'article 49

Préambule (...)

Première partie

Article premier

Au sens de la présente Convention, un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable.

Article 2

1. Les Etats parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation.
2. Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour que l'enfant soit effectivement protégé contre toutes formes de discrimination ou de sanction motivées par la situation juridique, les activités, les opinions déclarées ou les convictions de ses parents, de ses représentants légaux ou des membres de sa famille.

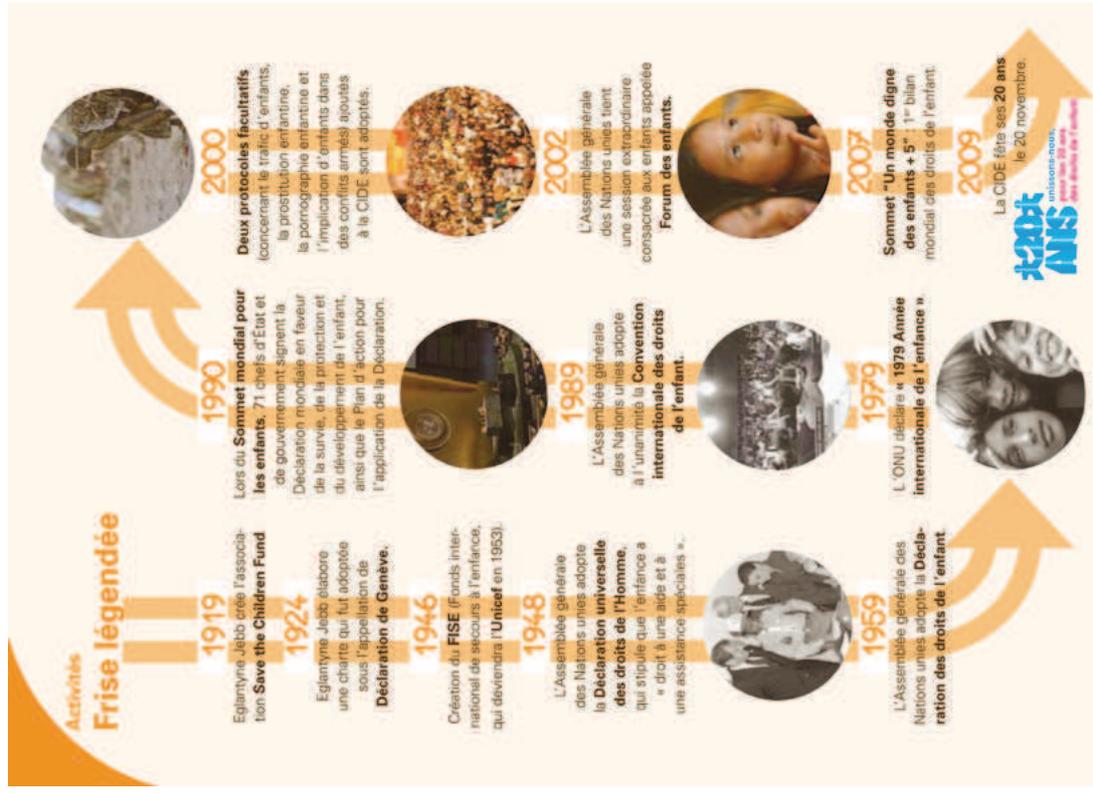
Article 3

1. Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.
 2. Les Etats parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être, compte tenu des droits et des devoirs de ses parents, de ses tuteurs ou des autres personnes légalement responsables de lui, et ils prennent à cette fin toutes les mesures législatives et administratives appropriées.
 3. Les Etats parties veillent à ce que le fonctionnement des institutions, services et établissements qui ont la charge des enfants et assurent leur protection soit conforme aux normes fixées par les autorités compétentes, particulièrement dans le domaine de la sécurité et de la santé et en ce qui concerne le nombre et la compétence de leur personnel ainsi que l'existence d'un contrôle approprié.
- (...)

© Unicef France

Document 3

L'histoire des droits de l'enfant



© UNICEF France

La CIDE : histoire et principes fondamentaux

Document 5

Les 4 grands principes de la CIDE

Connaissances

Les quatre grands principes de la CIDE

La non-discrimination

La CIDE prend en compte la situation de tous les enfants sur la base de la non-discrimination. Les droits énoncés par la CIDE concernent tous les enfants, filles et garçons, quelle que soit leur origine ou celle de leurs parents. Les États ayant ratifié la CIDE s'engagent ainsi à faire respecter les droits de tous les enfants.

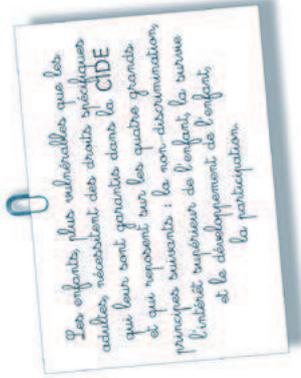
Le respect de ce principe est essentiel pour lutter contre la différence de traitement entre les filles et les garçons, en matière d'éducation par exemple.

L'intérêt supérieur de l'enfant

Tout ce qui a un impact sur les enfants doit être bénéfique pour eux et les aider à se développer. Il s'agit notamment de faire en sorte de protéger les enfants contre la violence, les abus, les négligences, dès leur naissance. Il s'agit aussi de veiller à ce que les enfants aient de l'eau potable, une alimentation suffisante, un environnement propre et l'aide dont ils ont besoin pour être en bonne santé et se sentir bien à mesure qu'ils grandissent et deviennent adultes.

Philippe Meirieu définit ainsi la notion « d'intérêt supérieur de l'enfant » : « C'est une notion difficile à définir, à ne pas confondre avec le fait de se soumettre aux caprices des enfants. Ce n'est pas s'agenouiller devant eux et faire tout ce qu'ils veulent. C'est le fait de considérer l'enfant du point de vue de celui qui doit être un sujet au terme de son éducation. Un sujet physique équilibré (santé et alimentation), un sujet psychique (équilibre psychique), un sujet social et culturel (capable de comprendre, de parler), et un sujet citoyen (capable de participer à la délibération du bien commun dans une démocratie). » *Interview, 20 ans Unicef, novembre 2009.*

© UNICEF France



La survie et le développement de l'enfant

En énonçant clairement les droits des enfants, **la CIDE vise à assurer les conditions de leur survie et de leur développement.**

La CIDE engage la responsabilité des États. En effet, dans presque tous les domaines tels que l'éducation ou la santé, les enfants sont les premiers touchés par l'action ou l'inaction des gouvernements. Dans des situations de conflit armé ou d'urgence, par exemple, les enfants sont toujours les premières victimes. Si les États ne s'engagent pas pour améliorer la situation des enfants, le prix à payer sera énorme puisqu'ils représentent l'avenir de la société.

La participation de l'enfant : une priorité

Enfin, **la CIDE affirme l'importance de la participation des enfants.** La Convention reconnaît combien il est important que les enfants eux-mêmes soient informés de leurs droits et soient en mesure de les faire respecter. L'expression de leurs points de vue est essentielle à la bonne marche de la démocratie.

Document 6

5 droits de la CIDE

L'Unicef et la CIDE

Concrètement, l'Unicef, l'agence des Nations unies chargée de la protection des enfants du monde, met en place des programmes visant à promouvoir et faire respecter les droits énoncés dans la CIDE.

○ **Le droit à l'identité** : mobilisation communautaire autour des droits civils des enfants, enregistrement des naissances...

○ **Le droit à la santé** : vaccination, prévention et lutte contre le VIH-sida, soins préventifs auprès des mères et des communautés, distribution de suppléments nutritionnels, de moustiquaires imprégnées, de médicaments...

○ **Le droit à l'éducation** : formation des enseignants et éducateurs, distribution de matériel scolaire, mobilisation communautaire, construction d'écoles et d'infrastructures d'eau et d'assainissement dans les écoles...

○ **Le droit à la protection** : identification et réinsertion familiale des enfants victimes de la traite, prise en charge médico-psycho-sociale des enfants victimes d'exploitation sexuelle, démobilisation et réinsertion d'enfants soldats, prise en charge et protection des enfants orphelins et vulnérables...

○ **Le droit à la participation** : promotion des parlements d'enfants, mise en place de programmes participatifs ou impliquant des pairs éducateurs...



© UNICEF/Prozzi



L'Unicef et l'application de la CIDE dans le monde et en France

OBJECTIFS

L'Unicef et l'application de la CIDE

- Connaître le rôle de l'Unicef
- Connaître le rôle du Comité des droits de l'enfant
- Connaître les actions de l'Unicef

Les droits de l'enfant en France

- Savoir comment le CIDE s'applique en France
- Connaître le rôle de l'Unicef France
- Connaître les priorités de l'Unicef en France

DOCUMENTS PROPOSÉS



DOCUMENT 1
« L'Unicef et l'application de la CIDE »



DOCUMENT 2
« À l'action les p'tits gourmands »
[Document à télécharger](#)



DOCUMENT 3
Spot TV « La CIDE a 20 ans »
[Lien internet](#)



DOCUMENT 4
« L'Unicef, la CIDE et les droits de l'enfant »,
p. 8 à 11, Livret Archimède
[Document à télécharger](#)



DOCUMENT 5
Schéma du Comité des droits de l'enfant



DOCUMENT 6
Témoignage audio « Les enfants ont des droits »

cadre de ses interventions, un découpage mondial en 8 régions. Pour appuyer cette organisation internationale, il existe, dans les pays industrialisés, 36 comités nationaux tels que l'Unicef France.

Les actions de l'Unicef (l'Unicef et la CIDE)

La guerre, le manque de soins et de vaccination, d'eau ou de nourriture, la mise à l'écart des filles du système scolaire, mettent les enfants dans des situations critiques. L'Unicef intervient dans les pays en développement pour la survie et le développement du jeune enfant, l'éducation, la protection, la lutte contre le sida, les actions de sensibilisation, en faveur de l'enfant. La vocation de l'Unicef est de faire respecter la CIDE.

Un comité de surveillance

Les États parties (ayant ratifié la CIDE) sont tenus de fournir *régulièrement* au Comité des droits de l'enfant, organisme dépendant des Nations unies, des rapports sur la mise en œuvre des droits consacrés par la CIDE. Le Comité des droits de l'enfant se compose de 18 experts élus. Il examine chaque rapport et fait part de ses observations et de ses recommandations à chaque État. Il mesure aussi les progrès accomplis.

La CIDE en France

Après la Suède, la France est le 2^e pays européen à avoir ratifié la CIDE, le 7 août 1990. L'État français doit donc assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires, promulguer des lois pour que les enfants victimes aient accès à des services et des endroits à l'abri de tout danger, mettre en place des mesures judiciaires si la santé, la sécurité ou la moralité de l'enfant sont en danger ou si son éducation est gravement compromise. Si la France est un pays développé, de nombreuses situations remettent en cause les droits de l'enfant. C'est pourquoi l'Unicef s'implique en France notamment pour : les mineurs étrangers isolés, la justice des mineurs, la scolarisation des handicapés, l'aide médico-psychologique, la maltraitance.

Connaître le rôle et les actions de l'Unicef en France

L'Unicef est une organisation internationale qui a des bureaux dans les pays industrialisés. La France a ratifié la CIDE, elle s'engage donc à l'appliquer sur son territoire. Créée en 1964, l'Unicef France, comme tous les autres comités nationaux, a une double mission : les actions de sensibilisation en faveur de l'enfance et la collecte de fonds pour les programmes de terrain (dans les pays en développement), grâce à l'action des bénévoles, des « Jeunes ambassadeurs » (lycéens), des ambassadeurs (Lilian Thuram, Patrick Poivre d'Arvor, Mimie Mathy) et des parrains-marraines (Laëtitia Halliday, Ayo, Oxmo Puccino) qui se font les porte-paroles de l'Unicef en France.

Qu'est-ce que l'Unicef ?

L'Unicef (Fonds des Nations unies pour l'enfance, United Nations International Children's Emergency Fund) a été créé en 1946. C'est une agence des Nations unies qui agit pour protéger la vie des enfants partout dans le monde. Son siège est à New York. L'Unicef est présent dans plus de 150 pays avec 126 bureaux de terrain : bureaux nationaux ou bureaux de pays, tous supervisés par l'un des 8 bureaux régionaux. En effet, l'Unicef a défini, dans le



1 Introduction : Remue-méninges

DOCUMENTS 1 ET 2

- Distribuez/affichez l'illustration et l'affiche.
- Alternative 1 : découpez et mélangez-les. Faites reconstituer aux élèves les deux documents puis demandez-leur de les décrire, titrer et commenter.
- Alternative 2 : formez des binômes où l'un des 2 élèves a un document graphique qu'il doit décrire à l'autre pour que celui le dessine. Et inversement. Ils comparent ensuite avec l'original puis le titre et le commentaire.

2 Découverte : le rôle et les actions de l'Unicef dans le monde

DOCUMENT 3

- Regardez la vidéo **sans le son** et demandez aux élèves de quel type de document il s'agit, qui parle à qui, de quoi, pourquoi et où ?
- Puis faites-leur regarder la vidéo **avec le son** pour qu'ils complètent leurs réponses précédentes.

Il s'agit d'une campagne publicitaire de l'Unicef pour promouvoir les droits de l'enfant et sensibiliser les téléspectateurs.

3 Synthèse : l'Unicef et l'application de la CIDE

L'Unicef est présent dans plus de 150 pays du monde. Guidé par la CIDE, l'Unicef met en place des programmes dans les pays en développement en faveur des enfants. Ses actions ont toutes comme but ultime la reconnaissance et le respect des droits de l'enfant.

Les États qui ont ratifié la CIDE doivent la promouvoir et l'appliquer.

Il est également indispensable qu'un contrôle s'exerce, c'est le rôle du Comité des droits de l'enfant.

4 Application : Exercices 1 et 2

T O Y V H C U N I C E F D Ç I
S W U M S T P E R E P O O C Q
M Q P E W E J W E T S I S S A
R E N F A N C E M J Ç O X S U
E X N T P X E E T E K O G J Ç
L B H E R X N Q E T N A F N E
L D R S C N T R Z Q Ç T L O N
I Ç G Q O V E R T E B R A L E
E T I L I B A S N O P S E R D
V B O O Ç A M S U E O U R B C
V B O O Ç A M S U E O U R B C
Z C E A D H V Z M D Ç O Z C N
U Y C B T U S U S I S D P H R
A B P R O M O U V O I R K M L
R Q K Y A T N E I V R E T N I
Y K U L S T I O R D S I M Ç C

ASSISTÉ
COLONNE
COOPERE
DROITS
ENFANCE
ENFANT
INTERVIENT
MENE
PROMOUVOIR
RESPONSABILITÉ
UNICEF
VEILLER
VERTEBRALE

DOCUMENTS 4 ET 5

- Affichez/distribuez les documents et la fiche d'exercices aux élèves. Puis demandez-leur de faire l'exercice 1, puis l'exercice 2.
- Exercice 1 : au préalable, cachez les mots à trouver.
- Exercice 2 : au préalable, imprimez/distribuez le paragraphe sur le Comité des droits de l'enfant et demandez aux élèves de dessiner un schéma. Faites-leur comparer leurs schémas avec l'original puis laissez-les répondre aux questions.

5 Approfondissement : les missions de l'Unicef

DOCUMENT 3

- Demandez aux élèves de citer des régions du monde qui ont fait ou font l'actualité à cause de catastrophes naturelles.
- Demandez-leur ensuite, par groupe, de choisir un pays et de rédiger, sur le même modèle que le Spot TV, une campagne de sensibilisation à la situation d'urgence subie par ce pays. (Aide : <http://www.unicef.fr/contenu/notre-action/dans-le-monde>).

6 Découverte : le rôle et les priorités de l'Unicef France

L'Unicef est une organisation internationale qui a des bureaux dans les pays industrialisés. C'est l'organisation chargée de veiller à l'application de la CIDE.

La France a ratifié la CIDE, elle s'engage donc à l'appliquer. En France, l'Unicef est très actif : il existe de multiples actions et programmes d'engagement en faveur des enfants.

7 Application : exercice 3

DOCUMENT 2

- Affichez/distribuez l'affiche et demandez aux élèves de faire l'exercice 3 à partir de ce document.

Le titre de l'illustration est « L'Unicef et l'application de la CIDE ». L'affiche « À l'action les p'tits gourmands » est une opération menée par IKEA et l'Unicef au cours de laquelle les enfants et les parents sont invités à soutenir un programme de l'Unicef visant à lutter contre la malnutrition en Éthiopie.

**8 Synthèse : les droits de l'enfant en France****Exercices 4****DOCUMENT 4**

- Affichez/distribuez le document et demandez aux élèves de faire l'exercice 4 en guise de synthèse.

**9 Approfondissement :
les priorités de l'Unicef France/Exercice 5****DOCUMENT 6**

- Faites écouter le témoignage audio et demandez aux élèves de faire l'exercice 5.

L'Unicef s'implique notamment en France pour :

1/les mineurs étrangers isolés; 2/la justice des mineurs; 3/ la scolarisation des enfants handicapés; 4/l'aide médico-psychologique apportée aux jeunes et 5/la maltraitance.

A/ Devant la justice, les mineurs bénéficient d'un système spécialisé et adapté à leur âge.

B/ D'une aide médicale et psychique qui soigne à la fois le corps et la tête (le mal-être).

C/ Environ 98 000 jeunes sont signalés en risque de danger fin 2006.

D/ Ce sont des enfants venus en France sans un adulte qui soit responsable d'eux.

E/ L'inscription de tout enfant porteur d'un handicap à l'école de son quartier (loi du 11/02/2005).

**10 Prolongement : les ambassadeurs
de l'Unicef en France**

- Organisez les réflexions suivantes par groupes d'élèves.



- Pourquoi est-ce important pour la cause de l'Unicef, d'être soutenue par des partenaires connus (IKEA) ? Est-ce efficace ?

- Les droits de l'enfant en France ne sont pas tous respectés, pourtant la France est un pays industrialisé. Qu'en penses-tu ?



- Quels sont pour toi les problèmes rencontrés par les enfants en France ? Choisis un problème et cherche avec tes camarades quelles pourraient être les solutions ?

- Selon toi, pourquoi l'Unicef fait-il appel à des partenaires connus (IKEA) ? Est-ce efficace ?





L'Unicef et l'application de la CIDE dans le monde et en France

Exercice 1

À partir du document 4, retrouve et surligne les mots manquants dans la grille de mots-mêlés. Puis récris-les au bon endroit dans le texte.

T O Y V H C U N I C E F D Ç I
 S W U M S T P E R E P O O C Q
 M Q P E W E J W E T S I S S A
 R E N F A N C E M J Ç O X S U
 E X N T P X E E T E K O G J Ç
 L B H E R X N Q E T N A F N E
 L D R S C N T R Z Q Ç T L O N
 I Ç G Q O V E R T E B R A L E
 E T I L I B A S N O P S E R D
 V B O O Ç A M S U E O U R B C
 V B O O Ç A M S U E O U R B C
 Z C E A D H V Z M D Ç O Z C N
 U Y C B T U S U S I S D P H R
 A B P R O M O U V O I R K M L
 R Q K Y A T N E I V R E T N I
 Y K U L S T I O R D S I M Ç C

Exercice 2

À partir du texte et du schéma, réponds aux questions suivantes

- 1 Quel est le rôle du Comité des droits de l'enfant ? Coche la bonne réponse
 - Punir les États qui ne respectent pas la CIDE en leur donnant des amendes.
 - Surveiller l'application de la CIDE dans les États qui l'ont **ratifiée**.
 - Mettre en place des programmes dans les **pays en développement**.
- 2 Qui le compose et selon quel critère ?

- 3 Comment le Comité se fait-il un avis de la situation des enfants dans un pays ?

- 4 À ton avis, après avoir étudié les rapports, le Comité des droits de l'enfant peut-il rendre ses **recommandations** finales auprès des États ? Quels peuvent être les obstacles ?

Niveaux
4-3°



Exercice 3

À partir de l'affiche, réponds aux questions suivantes.

1 À ton avis, pourquoi ce programme a-t-il été conçu ? À qui est-il destiné ?

2 Quelle(s) mission(s) de l'Unicef France remplit-il ?

3 Pourquoi l'Unicef s'unit-il avec IKEA ?

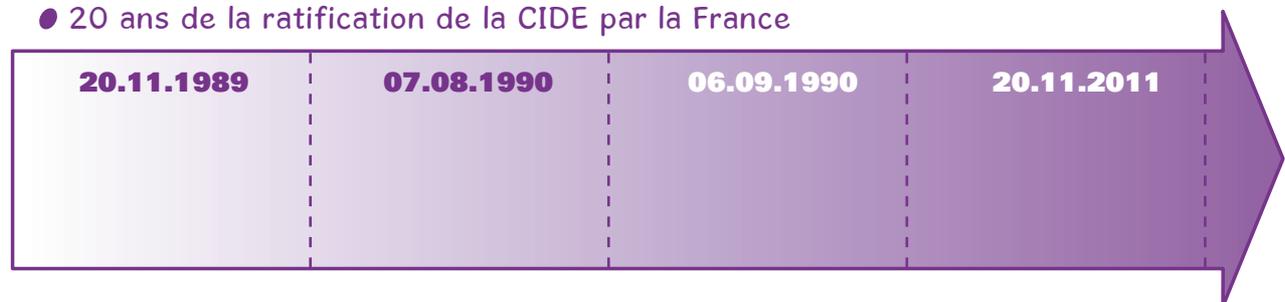
4 À quoi peuvent servir les fonds récoltés pour l'Unicef ?

Exercice 4

À partir du document 4, trouve les éléments correspondant aux dates proposées.



- adoption de la CIDE
- ratification de la CIDE par la France
- entrée en vigueur de la CIDE en France
- 20 ans de la ratification de la CIDE par la France



1 Connais-tu la différence entre **ratifier, adopter et signer** ?



Exercice 5

À partir du document 4 et du témoignage, réponds aux questions suivantes.

1 Pour chaque domaine d'action de l'Unicef en France, cite la/les phrase(s) du témoignage qui correspondent.

L'Unicef s'implique notamment en France pour :

- 1/ les mineurs étrangers isolés ;
- 2/ la justice des mineurs ;
- 3/ la scolarisation des enfants handicapés ;
- 4/ l'aide médico-psychologique apportée aux jeunes et
- 5/ la maltraitance.

2 Colorie d'une même couleur le domaine d'action et sa définition.

- A/ Devant la justice, les mineurs bénéficient d'un système spécialisé et adapté à leur âge.
- B/ C'est une aide médicale et psychique qui soigne à la fois le corps et la tête (le mal-être).
- C/ Environ 98 000 jeunes sont signalés (en risque de) danger fin 2006.
- D/ Ce sont des enfants venus en France sans un adulte qui soit responsable d'eux.
- E/ L'inscription de tout enfant porteur d'un handicap à l'école de son quartier (loi du 11/02/2005).

VOCABULAIRE

Adopter : Approuver quelque chose par un vote.

Mineurs étrangers isolés : N.m. Les MEI sont définis par le Haut commissariat aux réfugiés comme les enfants venus en France sans être accompagnés d'un adulte qui soit responsable d'eux, de par la loi ou la coutume.

Pays en développement : Pays dont l'économie commence à se développer, à grandir ou croître.

Ratifier : Acte par lequel un État s'engage juridiquement à respecter tous les articles d'une convention et à mettre ses lois en conformité avec eux.

Recommandation : N.f. Conseil.

Signer : Acte par lequel un État s'engage moralement à respecter tous les articles d'un texte juridique (une convention, par exemple). Les États-Unis et la Somalie ont signé la CIDE, mais ne l'ont pas ratifiée.

L'Unicef et l'application de la CIDE dans le monde et en France



DOCUMENT 1
« L'Unicef et l'application de la CIDE »



DOCUMENT 2
« À l'action les p'tits gourmands »
[Document à télécharger](#)



DOCUMENT 3
Spot TV « La CIDE à 20 ans »
[Lien internet](#)



DOCUMENT 4
« L'Unicef, la CIDE et les droits de l'enfant », p. 8 à 11, Livret Archimède
[Document à télécharger](#)



DOCUMENT 5
Schéma du Comité des droits de l'enfant



DOCUMENT 6
Témoignage audio
« Les enfants ont des droits »



© UNICEF France



© UNICEF France



Document 1

Illustration « L'Unicef et l'application de la CIDE »



© Unicef France / Scarlettine

Document 2

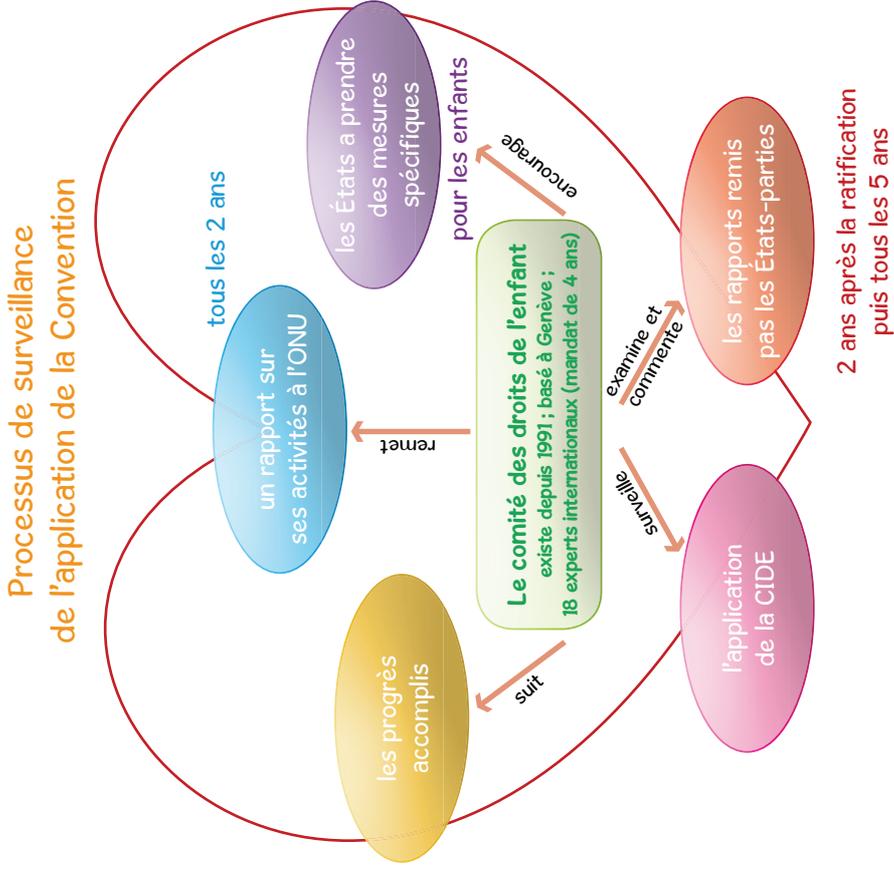
Affiche « À l'action les p'tits gourmands »



© Unicef France

Document 5

Schéma du Comité des droits de l'enfant



© Fromthean



L'Unicef dans les situations d'urgence et les programmes de développement

OBJECTIFS

L'Unicef dans les situations d'urgence

- Savoir ce qu'est une situation d'urgence
- Savoir ce qu'est l'action humanitaire en situation d'urgence
- Connaître le plan d'urgence et les grandes étapes de l'action de l'Unicef
- Connaître des exemples d'intervention de l'Unicef en situation d'urgence majeure

L'Unicef et le développement

- Savoir ce que sont les programmes de développement
- Savoir ce que sont le développement durable et les OMD
- Faire le lien entre l'Unicef et le développement humain durable
- Savoir ce qu'est l'éducation au développement et à la solidarité internationale

DOCUMENTS PROPOSÉS



DOCUMENT 1

« Une situation d'urgence »



DOCUMENT 2

« L'Unicef et le développement »



DOCUMENT 3

« Le plan d'action de l'Unicef »

[Lien internet](#)



DOCUMENT 4

« Les détails du plan d'action de l'Unicef »

[Lien internet](#)



DOCUMENT 5

« L'éducation comme priorité »

[Lien internet](#)



DOCUMENT 6

« Les Objectifs du millénaire pour le développement »

[Lien internet](#)



DOCUMENT 7

« L'Unicef : dans les situations d'urgence et de développement »

Situation d'urgence et aide humanitaire

Une situation d'urgence est une situation soudaine qui menace la vie d'un grand nombre de personnes et nécessite le déploiement de mesures spécifiques et rapides pour assurer leur survie, leurs soins et leur protection. Ces situations sont causées par les hommes (guerres et conflits) ou par des catastrophes naturelles (séisme, vagues de sécheresse...).

L'aide humanitaire vise à assurer la survie et à apporter une assistance et des secours vitaux pour limiter le risque de décès notamment chez les plus vulnérables (enfants, les femmes enceintes, personnes âgées) et à recréer des conditions de survie acceptables.

L'Unicef : plan d'urgence et grandes étapes

Les six grandes étapes sont présentées et détaillées dans les documents 4 et 5.

Quelques interventions de l'Unicef

L'Unicef intervient presque systématiquement dans les situations d'urgence, comme celles, par exemple, qui ont touché plusieurs pays d'Asie en 2004 (tsunami), en Irak, en Colombie, ou bien encore à Haïti après le tremblement de terre de 2010, pour protéger les orphelins, aider les enfants isolés à retrouver leur famille, empêcher les épidémies, fournir l'eau et la nourriture, assurer l'accès à l'école, apporter du matériel.

Les programmes de développement et les OMD

Ils consistent à « accompagner » les pays dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques. L'Unicef offre aux pays qui souhaitent en bénéficier un soutien multisectoriel (éducation, santé, protection...) continu.

Ils permettent d'accompagner les populations sur le long terme dans l'amélioration des structures et services existants, d'induire des changements structurels avec l'appui des partenaires, la société civile, les autorités et les associations locales.

Ils s'inscrivent dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).



L'Unicef et le développement humain durable

L'Unicef s'implique dans cette dynamique de développement durable en attirant l'attention sur sa dimension humaine. En effet, si l'environnement dans lequel se trouve l'enfant n'est pas respectueux de ses droits (accès à l'eau potable, aux soins...), son développement est remis en question, et inversement, il ne pourra pas à son tour agir ensuite en faveur de son environnement et de son développement économique.

Le "développement humain durable" complète le "développement durable" en ce qu'il intègre (aussi) le renforcement des capacités d'une génération à l'autre en termes de croissance économique et d'amélioration des conditions de vie, du capital social et du capital humain.

Le développement humain durable part du postulat que l'Homme est à la fois le moteur et le principal bénéficiaire du développement.

L'éducation au développement et à la solidarité internationale

Elle vise à donner aux jeunes des clés de compréhension des déséquilibres mondiaux et à encourager leur réflexion sur les moyens de réduire la pauvreté et les inégalités. Elle participe à l'éducation au développement durable, en contribuant à la compréhension des interdépendances environnementales, économiques, sociales et culturelles à l'échelle mondiale.





1 Introduction : Remue-méninges

DOCUMENTS 1 ET 2

- Imprimez les illustrations.
- Alternative 1 : découpez et mélangez-les. Faites reconstituer aux élèves les deux documents, puis demandez-leur de les décrire, titrer et commenter.
- Alternative 2 : formez des binômes où un élève a un document qu'il doit décrire à l'autre pour que celui-ci le dessine. Et inversement. Ils comparent ensuite avec l'original, puis le titrent et le commentent.

2 Découverte : Problématique 1 « L'Unicef et l'aide en situation d'urgence » / Exercice 1

DOCUMENT 1

- Imprimez/distribuez l'illustration et la fiche d'exercices aux élèves. Puis demandez-leur de faire l'exercice 1.
- Après avoir fait la mise en commun au tableau et corrigé leurs réponses, demandez-leur, en groupe, de rédiger un texte qui raconte ce qui s'est passé, ce qui se passe et ce qui va se passer sur l'illustration.
- Puis faites lire leur texte à haute voix : les élèves doivent noter (sous forme de mots-clés) les événements racontés dans leurs productions.

3 Application : Exercices 2 et 3

DOCUMENTS 3 ET 4

Pour intervenir dans les meilleurs délais et de façon efficace, l'Unicef a établi un plan d'action, dont nous allons voir les étapes.

- Formez 6 groupes, découpez les 6 étapes du plan d'action de l'Unicef (sans les numéros) et distribuez une étape à chaque groupe. Demandez à chaque groupe de décrire son étape (en quoi elle consiste) et de se positionner chronologiquement par rapport aux autres groupes/étapes.
- Distribuez-leur la fiche d'exercice et demandez-leur de faire l'exercice 2. Faites-leur vérifier la réponse avec l'original.
- Affichez /distribuez les documents et faites-leur faire l'exercice 3.
- Synthétisez les réponses au tableau et demandez aux élèves de compléter ou corriger les réponses incomplètes ou erronées. *La distribution de matériel et de vivres se fait tout au long du plan d'action.*

4 Synthèse

Une situation d'urgence est une situation soudaine qui menace la vie d'un grand nombre de personnes et nécessite le déploiement de mesures spécifiques et rapides pour assurer leur survie, leurs soins et leur protection. Ces situations sont causées par les hommes (guerres et conflits) ou par des catastrophes naturelles (séisme, vagues de sécheresse...). L'Unicef intervient alors pour apporter une assistance et des secours vitaux pour limiter le risque de décès notamment chez les plus vulnérables (enfants, femmes enceintes, personnes âgées) et recréer des conditions de survie acceptables.

Pour intervenir dans les meilleurs délais et de façon efficace, l'Unicef a donc établi un plan d'action avec des étapes définies.

5 Approfondissement : Les actions menées par l'Unicef en situation d'urgence

DOCUMENT 1

À partir de l'illustration, demandez-leur de lister toutes les actions qu'ils mèneraient – en tant que bénévoles de l'Unicef – et d'établir leur propre plan d'action avec précision.

6 Découverte : Problématique 2 « L'Unicef et l'aide au développement » / Exercice 4

Après l'urgence, l'Unicef organise et assure l'aide à la reconstruction et au développement.

DOCUMENT 5

Visionnez le film plusieurs fois pour élargir la problématique et incitez les élèves à prendre des notes pour répondre aux questions de l'exercice 4.

Synthétisez les réponses au tableau et demandez aux élèves de compléter ou corriger les réponses incomplètes ou erronées. *L'Unicef installe des tentes en attendant de reconstruire des bâtiments. L'école permet de former les citoyens de demain. Accompagner un pays dans la reconstruction et la mise en œuvre de projets à long terme est nécessaire.*

7 Application : Exercice 5

DOCUMENT 7

- Distribuez le document en ayant pris soin de cacher les mots de la grille à savoir : *accompagner, amélioration,*



appui, développement, financement, locales, long, multisectoriels, politiques et structurels.

- Faites lire les paragraphes « Les programmes de développement » et « Les programmes de développement et les OMD », puis faites-leur faire l'exercice 5.
- Prolongement : pour les autres paragraphes, formez un groupe par paragraphe concerné. Et demandez aux élèves d'identifier les mots-clés, puis de créer un exercice sur le même modèle pour la classe.

8 Synthèse

Les programmes de développement, à la différence de l'action humanitaire en situation d'urgence, permettent d'accompagner les populations sur le long terme dans l'amélioration des structures et services existants, d'induire des changements structurels avec l'appui des partenaires, la société civile, les autorités et les associations locales. Ils s'inscrivent notamment dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

9 Approfondissement : L'Unicef et l'aide au développement / Exercices 6 et 7

DOCUMENT 2

- Distribuez / affichez l'illustration, faites faire aux élèves l'exercice 6 et incitez-les à synthétiser les problématiques de l'aide dans les situations d'urgence et les programmes de développement.
- Faites lire les objectifs à voix haute et faites faire aux élèves l'exercice 7.

Les OMD ou Objectifs du Millénaire pour le développement, approuvés par les États aux Nations unies en septembre 2000, visent à améliorer le bien-être de l'Homme en réduisant la pauvreté, la faim dans le monde et la mortalité infantile et maternelle, en garantissant l'accès à l'éducation pour tous, en contrôlant et en gérant les épidémies et les maladies, en abolissant la discrimination entre les sexes, en assurant un développement durable et en établissant des partenariats à l'échelle mondiale.

- Synthétisez les réponses au tableau et demandez aux élèves de compléter ou corriger les réponses incomplètes ou erronées.

Pauvreté, forte mortalité, absence de scolarisation, pandémies, mauvaise exploitation des ressources.

Mettre en place un partenariat mondial pour le développement de tous les pays de la planète, tels que définis dans les Objectifs du Millénaire pour le développement, devrait permettre de réduire les inégalités.

10 Conclusion et prolongement

- Organisez les réflexions suivantes par groupe d'élèves.

Niveaux
6^e-5^e

Toi qui es en France, que peux-tu faire lorsqu'un pays lointain est dans une situation d'urgence ? Et que peux-tu faire pour apporter une aide sur le long terme aux pays qui en ont besoin ?

Niveaux
4^e-3^e

En t'aidant du site de l'Unicef <http://www.unicef.fr/contenu/notre-action/domaines-action>, dessine deux situations pour un même pays : une qui met en avant un domaine d'action de l'Unicef dans une situation d'urgence, une autre un programme de développement. Travaille les liens et différences entre ces deux types de situation.

- Élargir le débat sur l'éducation au développement durable et à la solidarité internationale : pourquoi est-il important d'être éduqué au développement durable, quel lien cela a-t-il avec la citoyenneté et la solidarité internationale ?



© Unicef France / Scartlatime



L'Unicef dans les situations d'urgence et les programmes de développement

Exercice 1

À partir de l'illustration 1, réponds aux questions suivantes.

- 1 Qu'est-ce qu'une situation d'urgence ? Coche la bonne réponse.
- C'est une situation soudaine qui met des personnes en danger pendant quelques heures
 - C'est une situation qui oblige à se réunir d'urgence pour discuter d'un problème
 - C'est une situation soudaine qui menace la vie et le bien-être d'un grand nombre de personnes

- 2 Rédige en deux lignes une légende à cette illustration.

- 3 Quel est le lien entre l'Unicef et l'illustration ?

Exercice 2

À partir du plan d'action de l'Unicef, réponds à la question suivante.

- 1 À quel moment se fait la distribution de matériel et de **vivres** ?

Exercice 3

À partir des détails du plan d'action de l'Unicef, réponds aux questions suivantes.

- 1 Quel est le type de matériel distribué dans les premières heures ?

- 2 Comment est-il **acheminé** ?

- 3 Quel est le dispositif mis en place pour les enfants non accompagnés ?



- 4** Pourquoi l'Unicef doit-il s'occuper prioritairement de l'eau, même si le pays n'est pas victime de sécheresse ?

Exercice 4

À partir de la vidéo, réponds aux questions suivantes.

- 1** Pourquoi l'éducation est-elle un domaine privilégié dans le développement d'un pays et pour le bien-être des enfants ?

- 2** En quoi la démarche de l'Unicef dans cette situation est-elle différente de la situation précédente ?

Niveaux
6-5°

- 3** Pourquoi l'école se fait-elle dans des tentes ?

Niveaux
4-3°

- 4** Pourquoi le fait pour un pays d'avoir des enfants à l'école est-il « la plus grande richesse » ?

Exercice 5

À partir du texte, trouve les mots manquants dans la grille de mots-mêlés et écris-les à la bonne place dans le texte.

S G S T R U C T U R E L S Ç D
 E F A C C O M P A G N E R G G
 U J I E Z Q T C G M B C P N V
 Q Y G N B X Z V H X K I O O D
 I G P I A Y V G E T W I C L P
 T Ç H C U N P X D G T J I Ç K
 I D G Y Ç U C W E A Q P Ç A L
 L C T R Ç J Ç E R J A P P U I
 O I K U O H W O M U R P S Q Z
 P J Q H C W I M S E L A C O L
 M W T V W L J V S Q N C P U Q
 L X H Y E H H V Z L E T N U C
 T N E M E P P O L E V E D Ç Y
 S R A E X N Ç K X S G L D I N
 M U L T I S E C T O R I E L S



Exercice 6

À partir de l'illustration 2, réponds aux questions suivantes.

1 Quelle est la grande différence entre cette illustration 2 et la première ?

2 Qu'est-ce qu'un programme de développement ?

- C'est un programme sur le long terme qui vise à aider les populations des pays pauvres à se développer.
- C'est une action humanitaire qui apporte pendant la crise une assistance et des secours **vitaux**.
- C'est une situation soudaine qui menace la vie et le bien-être d'un grand nombre de personnes.

3 Rédige en deux lignes une légende à cette illustration.

4 Quel est le lien entre l'Unicef et l'illustration ?

Exercice 7

À partir du texte sur les OMD, réponds aux questions suivantes.

1 Quelles sont les caractéristiques des **pays en développement** ?

2 Résume le but de ces objectifs.

VOCABULAIRE

Acheminer : V. Faire parvenir à destination, aller quelque part.

Pays en développement : N.m
Pays dont l'économie commence à se développer ou croître, pays où seule une minorité de la population accède à tous ses besoins vitaux ainsi qu'à un certain confort et à l'éducation.

Vitaux : Adj. 1. Qui permet de maintenir un organisme en vie 2. Qui est absolument nécessaire.

Vivres : N.m Nourriture en réserve.

RETIENS BIEN !

Lorsqu'une situation d'urgence (guerre, catastrophes naturelles,...) frappe un pays, l'Unicef apporte une assistance et des secours vitaux pour limiter le risque de morts chez les plus vulnérables, mais aussi reconstruire des conditions de vie acceptables.

L'Unicef accompagne aussi sur le long terme, les pays dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques nationales en faveur des enfants. L'Unicef offre aux pays qui souhaitent en bénéficier un soutien multisectoriel (éducation, santé, protection...) continu.

L'Unicef dans les situations d'urgence et les programmes de développement



DOCUMENT 1

« Une situation d'urgence »



DOCUMENT 2

« L'Unicef et le développement »



DOCUMENT 3

« Le plan d'action de l'Unicef »

[Lien internet](#)



DOCUMENT 4

« Les détails du plan d'action de l'Unicef »

[Lien internet](#)



DOCUMENT 5

« L'éducation comme priorité »

[Lien internet](#)



© UNICEF France



DOCUMENT 6

« Les Objectifs du Millénaire pour le développement »

[Lien internet](#)



DOCUMENT 7

« L'Unicef : dans les situations d'urgence et de développement »

Document 1

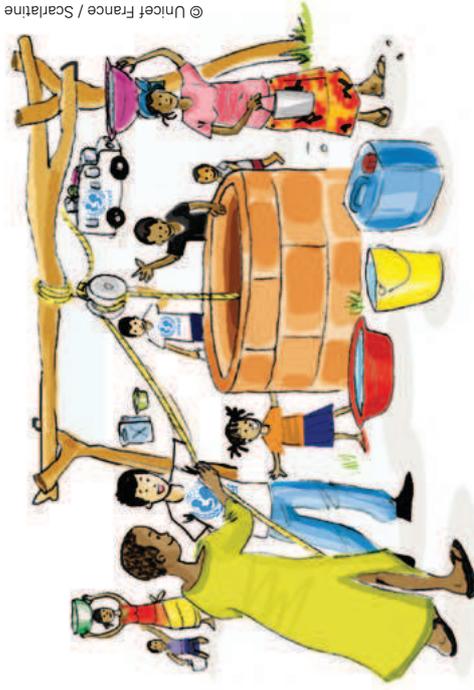
Illustration « Une situation d'urgence »



© Unicef France / Scarlatine

Document 2

Illustration « L'Unicef et le développement »

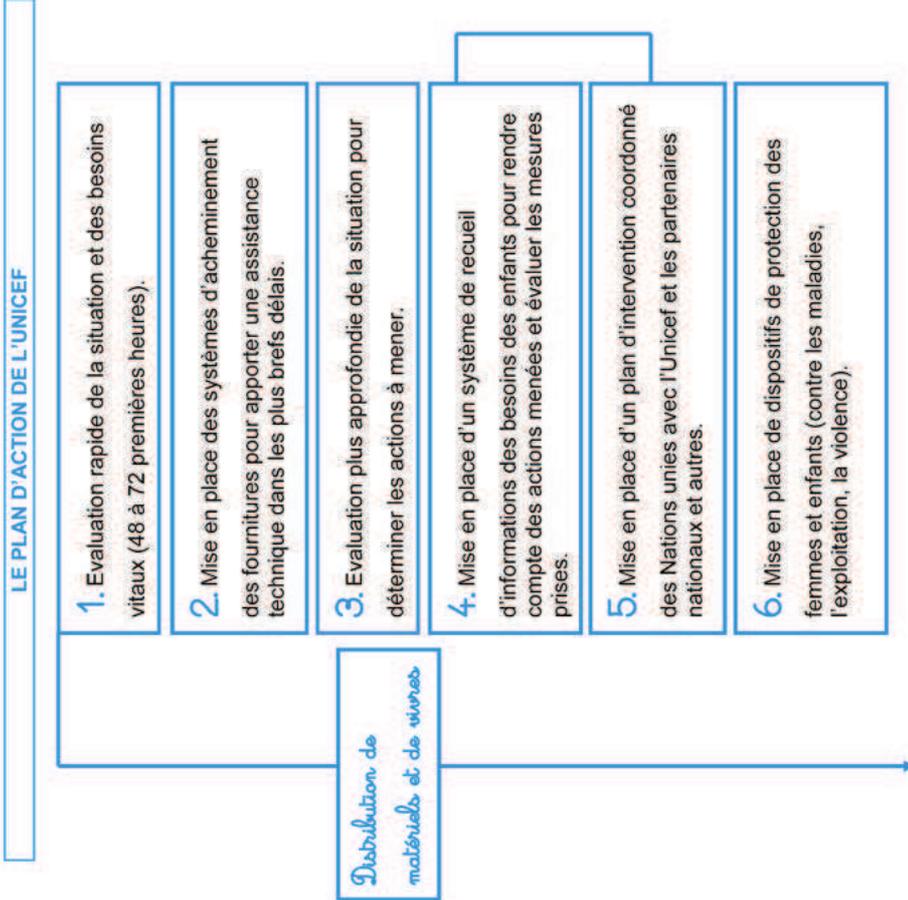


© Unicef France / Scarlatine

Document 3

« Le plan d'action de l'Unicef »

Comment l'Unicef fait face à l'urgence ?



© Unicef France

Document 4

« Les détails du plan d'action de l'Unicef »

Comment l'Unicef fait face à l'urgence ?

LES GRANDES ETAPES DE L'ACTION DE L'UNICEF EN SITUATION D'URGENCE

Déroulement type, adapté en fonction de chaque situation.

➤ **Les points clés**

- Il faut répondre vite : connaître le contexte d'intervention, évaluer les besoins et les capacités locales.
- Il faut disposer de **moyens humains expérimentés** en nombre suffisant. Cela passe le plus souvent par un renforcement des équipes déjà sur place.
- Il faut disposer de **matériels adaptés** prêts à partir.
- Il faut disposer de **moyens financiers** pour répondre aux besoins.

➤ **Les premières heures : répondre aux besoins vitaux**

Evaluation rapide de la situation dans les 48 à 72 premières heures :

- La nature et l'étendue de l'urgence
 - Les besoins urgents en eau, soins et nourriture
 - Les zones géographiques touchées et les populations qui nécessitent une assistance (premières estimations)
 - La capacité de réponse des pouvoirs publics
- Dans le but d'évaluer la logistique qui va devoir être déployée et les systèmes d'acheminement à mettre en place pour apporter du matériel dans les plus brefs délais, ainsi que d'engager les premières actions de secours et d'assistance.

Distribution de matériels et de vivres :

Depuis les bureaux nationaux d'abord, puis des entrepôts régionaux et départ d'avions cargos de la base logistique : de l'eau, des comprimés de purification d'eau, des sachets de réhydratation orale, des couvertures, des troussees de secours d'urgence, des bâches, des savons, des ustensiles de cuisine, de l'alimentation thérapeutique et/ou aliments de complément pour les enfants, des kits éducatifs, des tentes (servant de centres de santé, écoles temporaires, aux personnes sans logement), des latrines.

Identification des enfants non accompagnés après les 72 heures :

Mise en place de centres d'accueil avec les partenaires institutionnels et les autres ONG. Les équipes de terrain de l'Unicef et leurs partenaires recensent les enfants non accompagnés dans les sites de regroupement de la population, pour leur apporter une protection et des secours adaptés. L'enregistrement des enfants, une fois qu'ils auront été mis à l'abri, pourra commencer, puis la recherche des familles (proches et éloignées).

Coordination d'un secteur :

L'OCHA, c'est l'agence des Nations unies qui assure la coordination des secours, secteur par secteur. En situation d'urgence, la coordination des secours est centrale pour qu'ils soient efficaces et atteignent bien les populations les plus fragiles et les plus affectées. La coordination d'un secteur consiste en la répartition du travail avec l'ensemble des acteurs en présence, réunions hebdomadaires avec les partenaires, évaluation des compétences requises...

➔ En situation d'urgence, l'Unicef est responsable de l'eau et de la nutrition, mais n'empêche pas une intervention de l'Unicef sur d'autres secteurs comme la protection avec d'autres organisations.

© Unicef France

Document 6

« Les Objectifs du Millénaire pour le développement »

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

Les huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ont été adoptés par la communauté internationale unanime le 8 septembre 2000 lors de l'ouverture de la 55e session de l'Assemblée Générale des Nations unies. Les 191 États membres de l'ONU se sont engagés à les réaliser d'ici à 2015.
Publié le mardi 13 septembre 2005 Modifié le mercredi 19 août 2009

Tags : Sommet mondial de l'ONU

A+ agrandir A- diminuer Imprimer Facebook envoyer par email

- **OMD 1** - Entre 1990 et 2015, réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour et la proportion de la population qui souffre de la faim.
- **OMD 2** - Assurer l'éducation primaire pour tous d'ici à 2015.
- **OMD 3** - Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard.
- **OMD 4** - Réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans entre 1990 et 2015.
- **OMD 5** - Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle entre 1990 et 2015.
- **OMD 6** - D'ici à 2015, stopper la propagation du VIH/sida et commencer à inverser la tendance ; maîtriser le paludisme et d'autres grandes maladies, et commencer à inverser la tendance.
- **OMD 7** - Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales ; inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales.
- **OMD 8** - Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

➔ Suivre cette action

© Unicef France

Document 7

« L'Unicef : dans les situations d'urgence et de développement »

Situation d'urgence et aide humanitaire

Une situation d'urgence est une situation soudaine qui menace la vie d'un grand nombre de personnes et nécessite le déploiement de mesures spécifiques et rapides pour assurer leur survie, leurs soins et leur protection. Ces situations sont causées par les hommes (guerres et conflits) ou par des catastrophes naturelles (séisme, vagues de sécheresse...).

L'aide humanitaire vise à apporter une assistance et des secours vitaux pour assurer la survie et limiter le risque de décès notamment chez les plus vulnérables (enfants, les femmes enceintes, personnes âgées) et à recréer des conditions de survie acceptables.

L'Unicef : plan d'urgence et grandes étapes

Les six grandes étapes sont présentées et détaillées dans les documents 4 et 5.

Quelques interventions de l'Unicef

L'Unicef intervient presque systématiquement dans les situations d'urgence, comme celles, par exemple, qui ont touché plusieurs pays d'Asie en 2004 (tsunami), en Irak, en Colombie, ou bien encore à Haïti après le tremblement de terre de 2010 pour protéger les orphelins, aider les enfants isolés à retrouver leur famille, empêcher les épidémies, fournir l'eau et la nourriture, assurer l'accès à l'école, apporter du matériel.

Les programmes de développement et les OMD

Ils consistent à « accompagner » les pays dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques. L'Unicef offre aux pays qui souhaitent en bénéficier un soutien multisectoriel (éducation, santé, protection...) continu.

Ils permettent d'accompagner les populations sur le long terme dans l'amélioration des structures et services existants, d'inclure des changements structurels avec l'appui des partenaires, la société civile, les autorités et les associations locales.

Ils s'inscrivent dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

L'Unicef et le développement humain durable

L'Unicef s'implique dans cette dynamique de développement durable en attirant l'attention sur sa dimension humaine. En effet, si l'environnement dans lequel se trouve l'enfant n'est pas respectueux de ses droits (accès à l'eau potable, aux soins...), son développement est remis en question, et inversement, il ne pourra pas à son tour agir ensuite en faveur de son environnement et de son développement économique.

Le "développement humain durable" complète le "développement durable" en ce qu'il intègre (aussi) le renforcement des capacités d'une génération à l'autre en termes de croissance économique et d'amélioration des conditions de vie, du capital social et du capital humain.

L'éducation au développement et à la solidarité internationale

Elle vise à donner aux jeunes des clés de compréhension des déséquilibres mondiaux et à encourager leur réflexion sur les moyens de réduire la pauvreté et les inégalités. Elle participe à l'éducation au développement durable, en contribuant à la compréhension des interdépendances environnementales, économiques, sociales et culturelles à l'échelle mondiale.



Le droit à l'identité

OBJECTIFS

- Savoir ce qu'est le droit à l'identité
- Savoir ce que permet le droit à l'identité
- Connaître les actions de l'Unicef en faveur du droit à l'identité
- Connaître les problématiques du droit à l'identité en France

DOCUMENTS PROPOSÉS



DOCUMENT 1

« L'histoire d'Atia et de ses frères et sœurs, Madagascar »



DOCUMENT 2

« L'enregistrement des naissances »

[Lien internet](#)



DOCUMENT 3

« L'enregistrement des naissances »

[Lien internet](#)



DOCUMENT 4

« Le droit à l'identité »



DOCUMENT 5

« Le cas des mineurs étrangers isolés en France »



DOCUMENT 6

« Les Objectifs du Millénaire pour le développement »

[Lien internet](#)

Qu'est-ce que le droit à l'identité ?

L'enregistrement consiste à faire enregistrer par les autorités administratives la naissance des enfants. Il s'agit d'une preuve permanente et officielle de l'existence d'un enfant, condition essentielle à la réalisation de ses droits et de ses besoins. Tout enfant a le droit d'être officiellement enregistré et reconnu, de connaître sa filiation, le nom de ses parents et d'avoir une nationalité. Le gouvernement doit respecter l'application du droit à l'identité (à la nationalité et aux liens familiaux de l'enfant) : articles 7 et 8 de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Ce que permet le droit à l'identité

Lorsqu'un enfant n'est pas enregistré, c'est comme s'il n'avait aucune existence officielle. De ce fait, il n'a aucun droit. Il ne peut avoir accès aux soins, à la protection, ou à

l'école. Un extrait de naissance permet de bénéficier plus facilement des services de santé et des services essentiels de base. Garantir le droit d'un enfant à une nationalité lui permet par exemple d'obtenir un passeport et de déterminer son âge légal pour qu'il puisse faire respecter ses droits jusqu'à l'âge de 18 ans et, une fois adulte, de voter et de trouver un emploi, par exemple. Le respect du droit à l'identité est également un moyen essentiel pour lutter contre l'exploitation et le trafic des personnes.

L'Unicef en faveur du droit à l'identité

Chaque année, environ 50 millions de naissances ne sont pas enregistrées, soit plus de 30 % des naissances estimées dans le monde.

Les enfants non enregistrés naissent presque toujours dans des familles pauvres, marginalisées ou déplacées, en raison d'absence de papiers chez les parents, de leur incapacité à payer les droits d'enregistrement (les bureaux d'enregistrement n'existent pas ou sont très éloignés), du manque d'accès à des systèmes d'enregistrement, de l'analphabétisme et de l'incompréhension de l'importance de la détention d'un certificat de naissance.

L'objectif de l'Unicef est de sensibiliser les autorités, les services publics et de la population à l'enregistrement dans le délai légal et à ses modalités et souhaite la gratuité de l'enregistrement et de l'extrait de naissance dans tous les pays. Cela va de la formation de personnel qualifié à la fourniture du matériel de base et à l'intégration de l'enregistrement des naissances dans les programmes de vaccination.

Les problématiques du droit à l'identité en France

Un enfant qui a des parents étrangers mais qui est né en France bénéficie de façon automatique de la nationalité française à ses 18 ans si, à cette date, il réside en France ou s'il a résidé en France pendant au moins 5 ans, depuis l'âge de 11 ans.

Les enfants issus de l'immigration, ceux des familles sans-papiers, des demandeurs d'asile ou des gens du voyage, sont gravement pénalisés en matière de droit à l'identité.

Autres sujets : en France, on compte également entre **4000 et 6000 mineurs étrangers isolés**. Ces migrants non accompagnés viennent de pays en conflit ou à la situation politique tendue, de pays où la pauvreté pousse à l'émigration. Ils sont bloqués dans les zones d'attente des aéroports et ne bénéficient d'aucun statut protecteur.

Les Objectifs du Millénaire pour le développement (d'ici 2015)

Avec ses partenaires locaux, nationaux et internationaux, l'Unicef travaille à la réalisation des objectifs en matière d'identité fixés dans les Objectifs du Millénaire pour le développement en s'engageant à **mettre en place des systèmes d'enregistrement pour tous les enfants dès la naissance ou peu après.**



1 Introduction : Remue-méninges

Et si je dis « identité », « droit à l'identité », que vous vient-il à l'esprit ?

1/ Interrogez tous les élèves et aiguillez-les si nécessaire sur la définition de l'identité et ce qu'elle implique, les preuves d'identité à apporter au quotidien, les référents culturels (Carte nationale d'identité, formulaires et mode de déclaration des naissances en France...), l'aspect juridique (droit/devoir).

2/ Notez les éléments au tableau à organiser, par les élèves, sous forme de schéma heuristique. Possibilité de réutilisation a posteriori des points non abordés ici en demandant aux élèves de préparer un exposé rapide sur une notion choisie.

2 Découverte : Problématique 1 « Le droit à l'identité et l'Unicef » / Exercice 1

DOCUMENT 1

1/ Affichez/distribuez le document et la fiche d'exercice aux élèves. Faites-leur écouter le témoignage (3 écoutes) et demandez-leur de faire l'exercice 1.

2/ Mettez en commun les réponses au tableau pour la correction.

1. Je représente l'État de Madagascar auprès des populations et j'effectue l'enregistrement des personnes. Je suis le juge Tatafraky.
2. Je viens de me faire enregistrer ainsi que mes 10 enfants et ma petite fille. Je suis les parents d'Atia, Marie-Rose et leurs 8 frères et sœurs.
3. Je veux un acte d'État civil pour continuer d'aller à l'école et avoir une carte d'identité. Je suis Atia.
4. Je veux une carte d'identité pour pouvoir voter. Je suis Marie-Rose.

3/ Après la correction de l'exercice, élargissez la problématique sur la France en leur demandant ce qu'il en est en France du droit à l'identité.

3 Application : Exercices 2 et 3

DOCUMENTS 2 ET 3

1/ Affichez/distribuez les documents 2 et 3 et la fiche d'exercice aux élèves et demandez-leur de faire les exercices 2 et 3. Formez deux groupes avec chacun en charge d'un document.

2/ Mettez en commun les réponses au tableau pour la correction.

1. En général, ce sont les parents qui déclarent la naissance.
2. Sur la déclaration de naissance doivent au moins figurer les date, lieu de naissance, sexe de l'enfant, nom et adresse des parents et signature de la personne qui tient les registres.
3. En France, l'enregistrement se fait au service de l'État civil de la mairie du lieu de naissance.

4. La mention du lieu de naissance est importante pour obtenir la nationalité française.

5. Savoir l'âge d'un enfant est indispensable pour que ses droits s'appliquent selon son âge et jusqu'à ses 18 ans en tant que mineur.

6. L'enregistrement des naissances sert à protéger les enfants en leur garantissant les droits fondamentaux (santé, éducation, protection), à leur donner une nationalité et préparer l'accès à d'autres droits lorsqu'ils deviendront adultes (voter, par exemple).

7. L'Unicef renforce les capacités des gouvernements à établir des systèmes d'enregistrement, à faire évoluer les lois et sensibilise les familles.

4 Synthèse

Tout enfant a le droit d'être officiellement enregistré et reconnu, de connaître sa filiation, le nom de ses parents et d'avoir une nationalité. Le gouvernement doit respecter l'application du droit à l'identité (à la nationalité et aux liens familiaux de l'enfant).

Lorsqu'un enfant n'est pas enregistré, c'est comme s'il n'avait aucune existence officielle. De ce fait, il n'a aucun droit. Il ne peut avoir accès aux soins, à la protection ou à l'école. Un extrait de naissance permet de bénéficier plus facilement des services de santé et des services essentiels de base.

5 Approfondissement « Le droit à l'identité et l'Unicef »

DOCUMENT 4

1/ Découpez l'illustration en plusieurs parties. Formez des binômes et faites-leur tirer au sort une partie de l'illustration. Demandez-leur de dessiner la partie manquante.

2/ Avec l'original, demandez-leur d'ajouter une bulle au bébé qui contienne les informations indispensables à l'enregistrement de son identité.

3/ Élargissez le débat sur le droit à l'identité en France : sans identité en France ?

6 Découverte : Problématique 2 « Les mineurs étrangers isolés en France »

1/ Lisez ce texte aux élèves : « Seuls, déracinés, privés de l'attention d'un adulte, menacés par toutes les formes de violence, d'abus et d'exploitation, les mineurs isolés étrangers doivent pouvoir bénéficier d'une prise en charge adaptée, d'un statut protecteur et de l'aide psychologique nécessaire, comme le demande la CIDE. Il en est de la responsabilité de l'État qui doit assurer le respect de leurs droits. La notion de « mineur isolé étranger » repose sur le droit à l'identité puisqu'il s'agit, pour ces mineurs, de prouver leur statut de mineur, c'est-à-dire leur âge. »

2/ Puis demandez-leur de réfléchir, en binôme, aux questions suivantes : quelles sont les raisons de la venue de ces mineurs en France ? Quels sont leurs besoins ? Pourquoi l'identité est-elle un gros problème pour eux ?

**7** Application : Exercice oral**DOCUMENT 1**

Si nécessaire, faites écouter une nouvelle fois le témoignage aux élèves et demandez-leur de s'imaginer en mineur étranger isolé, et de créer leur propre témoignage. Puis demandez-leur de le faire écouter aux autres qui devront relever les arguments utilisés.

8 Synthèse : Exercice 3

M L B Ç H M O X I V P D A
 J L U C W O A N G R S P C
 J G J E R R M E B E Y A C
 Ç U F A S U P Ç H T C U O
 M E F G T E L N V P H V M
 I R N Ç K T I W C A O R P
 M R S B Ç C F J D D L E A
 D E F O Ç E I Q E A O T G
 H T R R Ç T E U Ç C G E N
 S S P M G O R J T L I J E
 G V Y C L R Q I A D Q U R
 T K Y T R P M I N E U R S
 L A I L I M A F N V E T X

DOCUMENT 5

1/ En guise de synthèse, affichez/distribuez le document 5 et la fiche d'exercice aux élèves et demandez-leur de vérifier leurs hypothèses en faisant l'exercice 3.

2/ Au préalable, effacez les mots à deviner à savoir : accompagner, adaptée, amplifier, familiale, guerre, mineurs, pauvreté, protecteur, psychologique, seuls.

3/ Mettez en commun les réponses au tableau pour la correction.

1. Ces mineurs viennent en France pour fuir la guerre, la pauvreté, des situations familiales difficiles.
2. Ils ont donc besoin d'être pris en charge, protégés et aidés.
3. L'identité est-elle un gros problème pour eux parce qu'ils doivent pouvoir prouver qu'ils sont mineurs donc qu'ils ne sont pas des adultes et bénéficier d'un encadrement spécifique.

9 Approfondissement « Les enjeux et problématiques du droit à l'identité »**DOCUMENT 4**

Demandez aux élèves de rédiger un article de 15 lignes maximum qui illustre le dessin et résume le parcours.

10 Conclusion et prolongements : Exercice 4

1/ Demandez aux élèves de répondre à la question suivante sous forme d'exposé : pourquoi le droit à l'identité est-il une condition au respect de nombreux autres droits ? *Le droit à l'identité est un des droits fondamentaux de l'enfant. Sans lui, l'enfant est « invisible », c'est-à-dire qu'il n'a pas d'existence officielle et n'a accès à aucun des autres droits fondamentaux : santé, protection, éducation,*

expression. Sans identité, pas de possibilité d'aller à l'école (droit à l'éducation), de se faire soigner (droit à la santé), de participer à la vie de son pays en votant par exemple (droit à la participation), ou d'être protégé en bénéficiant d'une justice adaptée à son âge (droit à la protection). Le respect du droit à l'identité est un moyen essentiel pour lutter contre l'exploitation et le trafic des personnes.

DOCUMENT 6

2/ Focus OMD

Les OMD ou Objectifs du Millénaire pour le développement, approuvés par les États aux Nations unies en septembre 2000, visent à améliorer le bien-être de l'Homme en réduisant dans le monde la pauvreté, la faim et la mortalité infantile et maternelle, en garantissant l'accès à l'éducation pour tous, en contrôlant et en gérant les épidémies et les maladies, en abolissant la discrimination entre les sexes, en assurant un développement durable et en établissant des partenariats à l'échelle mondiale.

3/ Questionnez les élèves sur ce qu'ils savent des OMD. Puis distribuez /affichez le document, demandez-leur de le lire à haute voix, puis de faire l'exercice 4.

4/ Mettez en commun les réponses au tableau pour la correction.

Le droit à l'identité se rapporte à l'OMD suivant : Mise en place de systèmes d'enregistrement de tous les enfants à la naissance.

5/ Organisez les réflexions suivantes par groupe d'élèves.

Qui suis-je ?

- Note sur une feuille l'identité d'une personne connue.
- Mélange-la avec celle de tes camarades.
- Tire une carte au hasard et sans la regarder, colle-la sur ton front.
- En posant des questions fermées, devine qui tu es.

Qui aimerais-je être ?

- Crée la carte d'identité de la personne que tu rêverais d'être.
- Mélange-la avec celle des autres.
- Tire une carte au hasard et devine qui l'a créée en posant des questions à tes camarades mais sans jamais leur demander directement.
- Explique pourquoi tu aimerais être cette personne-là.





Le droit à l'identité

Exercice 1

À partir du témoignage, réponds aux questions suivantes.

Niveaux
6-5

- 1 Je représente l'État de Madagascar auprès des populations et j'effectue l'enregistrement des personnes. Je suis _____
- 2 Je viens de me faire enregistrer ainsi que mes 10 enfants et ma petite fille. Je suis _____
- 3 Je veux un acte d'**Etat civil** pour continuer d'aller à l'école et avoir une carte d'identité. Je suis _____
- 4 Je veux une carte d'identité pour pouvoir voter. Je suis _____

Niveaux
4-3

À partir du témoignage, note tout ce qui empêche un enfant d'accéder au droit à l'identité et tout ce que cela entraîne.

Exercice 2

À partir des textes 2 et 3, réponds aux questions suivantes.

- 1 Qui déclare la naissance ?

- 2 Quels renseignements figurent obligatoirement sur la déclaration de naissance ?

- 3 Où se fait l'enregistrement en France ?

- 4 Pourquoi la mention du lieu de naissance est-elle importante ?

- 5 Pourquoi savoir l'âge d'un enfant est-il indispensable ?

- 6 À quoi sert l'enregistrement ? Quels sont les droits qu'il donne à l'enfant ?

- 7 Quelles sont les actions que mène l'Unicef en faveur du droit à l'identité

Le droit à l'identité



DOCUMENT 1
« L'histoire d'Atia et de ses frères et sœurs, Madagascar »

DOCUMENT 2
« L'enregistrement des naissances »
[Lien internet](#)

DOCUMENT 3
« L'enregistrement des naissances »
[Lien internet](#)

DOCUMENT 4
« Le droit à l'identité »

DOCUMENT 5
« Le cas des mineurs étrangers isolés en France »

DOCUMENT 6
« Les Objectifs du Millénaire pour le développement »
[Lien internet](#)

Document 1

Extrait audio : « L'histoire d'Atia et de ses frères et sœurs, Madagascar »

Atia (12 ans), Marie-Rose (18 ans) et leurs huit frères et sœurs ne sont pas inscrits sur les registres de l'État civil. Officiellement, ils n'existent pas. Ils sont venus avec leurs parents pour effectuer l'enregistrement rétroactif de leur naissance. Le juge Tatafraky s'est déplacé afin d'enregistrer et d'officialiser l'existence d'environ 1 200 enfants. Les familles se présentent devant lui avec leur dossier, répondent à ses questions et repartent après quelques minutes en ayant accompli cette formalité administrative qui peut changer la vie. Après le passage de sa famille devant le juge, Atia explique qu'il est venu chercher sa « Kopia » parce qu'il veut continuer d'aller à l'école et avoir une carte d'identité. Marie-Rose, elle aussi, veut une carte d'identité car elle a 18 ans et veut pouvoir voter. Elle est venue avec sa fille de 2 ans qui a été enregistrée en même temps qu'elle. « C'était impressionnant de passer devant le juge, mais je suis contente de l'avoir fait. »

© Unicef France

Document 2

« L'enregistrement des naissances »

QU'EST-CE QUE L'ENREGISTREMENT À LA NAISSANCE ?

C'est la déclaration de la naissance d'un enfant, enregistrée officiellement à un niveau quelconque par une branche déterminée de l'administration publique. C'est un document officiel permettant attestant l'existence de l'enfant. Dans l'idéal, l'enregistrement des naissances doit faire partie d'un système d'état civil efficace qui reconnait l'existence d'une personne devant la loi, établit les liens familiaux de l'enfant et garde trace des événements principaux de la vie d'un individu, de sa naissance (voir encadré) à sa mort, en passant par son mariage. Un système d'état civil parfaitement fonctionnel devrait être obligatoire, universel, permanent et continu, tout en assurant la confidentialité des données personnelles. Il devrait réunir, transmettre et conserver les données d'une manière efficace, et garantir leur qualité et leur intégrité. Il devrait avoir deux objectifs principaux, un légal et l'autre statistique. Pareil système contribue au fonctionnement normal de la société, et apporte une aide non négligeable à la protection des droits de l'homme.

Que faut-il enregistrer ?

Les informations figurant sur les registres, et les actes de naissance peuvent varier selon les pays, mais elles comportent en général, outre le lieu et la date de la naissance, le nom de l'enfant, de ses parents, des témoins (médecin, sage-femme, matrone ayant assisté l'accouchée, ou autres), avec le nom et la signature de l'officier d'état civil.

Peuvent y figurer aussi l'âge de la mère, le poids et la taille de l'enfant, l'âge gestationnel. Pour que soient garantis les droits de l'enfant à un nom, à une nationalité et à la connaissance de ses parents, il faut que l'enregistrement mentionne au minimum le nom et le sexe de l'enfant, la date et le lieu de la naissance, le nom, l'adresse et la nationalité du père et de la mère.¹ Certains pays, comme le Qatar, font figurer aussi dans les données de naissance des informations supplémentaires sur le statut vaccinal, et doivent une carte de vaccination en même temps que le certificat de naissance. Si le nom d'une personne est bien la « marque » distinctive la plus importante de son individualité – et un droit reconnu par la Convention relative aux droits de l'enfant – des données complémentaires, sur les liens familiaux et la nationalité par exemple, favorisent l'exercice du droit de l'enfant à une protection légale par ses parents et par l'État.

La naissance d'un enfant vivant : définition

Pour l'Organisation mondiale de la santé, est considérée comme ne vivant tout enfant qui, à l'issue de l'accouchement, respire ou donne quelque autre signe de vie, quelle qu'ait été la durée de la grossesse. Selon l'Organisation des Nations Unies, tous les enfants nés vivants devraient être enregistrés et leur existence reconnue, quel que soit leur âge gestationnel et sans tenir compte du fait qu'ils soient ou non vivants au moment de l'enregistrement.² Tous les pays n'ont pas adopté cette définition recommandée sur le plan international. Aux Philippines par exemple, un enfant né à moins de sept mois de grossesse n'est pas considéré comme né vivant s'il meurt dans les 24 heures suivant l'accouchement. En pareil cas, ni la naissance ni le décès ne sont enregistrés. Mais si la femme accouche à terme d'un enfant mort-né, on considérera qu'il s'agit d'une mort (réelle et ce sera enregistré ainsi).³ Dans d'autres pays, les définitions ne sont pas encore uniformes sur l'ensemble du territoire. Ainsi, au Mexique, certains États suivent les recommandations internationales, alors que d'autres n'exigent pas l'enregistrement de la naissance et de la mort des enfants décédés dans les 24 heures suivant l'accouchement.⁴

© Unicef France

Document 3

« L'enregistrement des naissances »

L'enregistrement des naissances

L'enregistrement des naissances consiste à faire enregistrer par les autorités administratives la naissance des enfants. Il s'agit d'une preuve permanente et officielle de l'existence d'un enfant, condition essentielle à la réalisation de ses droits et besoins pratiques. Garantir le droit d'un enfant à une nationalité lui permet d'obtenir un passeport, d'ouvrir un compte en banque, de contracter des prêts, de voter et de trouver un emploi. Cela contribue à garantir l'accès à des services de base, dont la vaccination, les soins de santé et l'inscription dans un établissement scolaire à l'âge qui convient. C'est aussi une condition essentielle aux efforts de protection, visant notamment à prévenir le travail des enfants en faisant appliquer les lois fixant l'âge minimum d'admission à l'emploi, à faire en sorte que les enfants ayant mille à peine ans avec la justice ne soient pas traités (sur le plan juridique ainsi qu'en pratique) comme des adultes, à les protéger du service militaire ou du recrutement dans l'armée lorsqu'ils sont mineurs, à combattre le mariage des enfants, et à réduire la traite des enfants, ainsi qu'à aider les enfants qui sont rapatriés ou qui retrouvent des membres de leur famille.

DROITS DE L'HOMME

La Convention relative aux droits de l'enfant (1989) stipule que l'enfant doit être enregistré aussitôt sa naissance (article 7).

INSTAURER UN ENVIRONNEMENT PROTÉCTEUR POUR LES ENFANTS

Engagement et capacité d'action des gouvernements
Cela est nécessaire pour garantir l'enregistrement gratuit et obligatoire des naissances, ainsi qu'un certificat de naissance gratuit pour tous les enfants, sans discrimination aucune.

Législation et application

La plupart des pays se sont dotés de dispositions juridiques faisant obligation d'inscrire les naissances dans certains délais. Ces lois sont cependant souvent incomplètes et peu appliquées. Les lourdeurs bureaucratiques peuvent rendre leur application complexe et coûteuse. Il convient d'encourager les pouvoirs publics à consacrer suffisamment d'attention et de ressources à l'enregistrement des naissances.

Mentalités, coutumes et pratiques

Notamment dans les régions isolées, les parents ne comprennent souvent pas les bienfaits de leur propre citoyenneté, et encore moins, par conséquent, les avantages que l'enregistrement des naissances conférerait à leurs enfants. Des campagnes de sensibilisation peuvent contribuer à encourager les parents à inscrire leurs enfants sur les registres.

Libre débat

Les médias et la société civile peuvent contribuer de façon décisive à sensibiliser les familles et les communautés à l'importance de l'enregistrement des naissances et à la procédure à suivre. Les organisations non gouvernementales et associations locales sont également à même de promouvoir efficacement l'enregistrement des naissances.

FAITS ET CHIFFRES

- En 2003, quelque 48 millions de naissances n'ont été inscrites sur aucun registre – soit 36 % du nombre total estimatif de naissances dans le monde cette année-là.
- C'est en Asie du Sud que les non-enregistrements de naissances sont le plus nombreux : 23 millions, ce qui représente 63 % des naissances de cette région et 47 % de l'ensemble des naissances non enregistrées dans le monde.
- En Afrique subsaharienne, 55 % des enfants de moins de cinq ans n'ont pas été inscrits sur les registres.
- Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, 16 % tandis qu'en Asie de l'Est et dans le Pacifique, ce pourcentage est de 19 %.

© Unicef France

Le droit à l'identité

DOCUMENTS PROPOSÉS / FICHE 4

Document 4

Illustration : « Le droit à l'identité »



© Unicef France / Scarlettine

Document 5

« Le cas des mineurs étrangers isolés en France »

L'arrivée en France d'enfants mineurs non accompagnés n'est pas un phénomène récent, mais il s'est amplifié ces dernières années. Les enfants viennent de pays en guerre, de pays où pauvreté et situation familiale difficile poussent à l'émigration. La situation des mineurs étrangers isolés est préoccupante. Ils doivent pouvoir bénéficier d'une prise en charge adaptée, d'un statut protecteur et d'une aide psychologique car ils sont seuls. Le problème est lié à l'identité car ils doivent prouver leur statut de mineurs, c'est-à-dire leur âge. Il est de la responsabilité de l'État d'assurer le respect de leurs droits.

On compte environ 4 000 à 6 000 mineurs étrangers isolés en France.

© Unicef France

Document 6

« Les Objectifs du Millénaire pour le développement »

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

Les huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ont été adoptés par la communauté internationale unanime le 8 septembre 2000 lors de l'ouverture de la 55e session de l'Assemblée Générale des Nations unies. Les 191 États membres de l'ONU se sont engagés à les réaliser d'ici 2015. Publié le mardi 13 septembre 2005 Modifié le mercredi 19 août 2009

Tags : Sommet mondial de l'ONU

A+ agrandir A- diminuer Imprimer facebook envoyer par email

- OMD 1 - Entre 1990 et 2015, réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour et la proportion de la population qui souffre de la faim.
- OMD 2 - Assurer l'éducation primaire pour tous d'ici à 2015.
- OMD 3 - Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard.
- OMD 4 - Réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans entre 1990 et 2015.
- OMD 5 - Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle entre 1990 et 2015.
- OMD 6 - D'ici à 2015, stopper la propagation du VIH/sida et commencer à inverser la tendance ; maîtriser le paludisme et d'autres grandes maladies, et commencer à inverser la tendance.
- OMD 7 - Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales ; inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales.
- OMD 8 - Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

➔ Suivre cette action



Le droit à la santé

OBJECTIFS

- Savoir ce qu'est le droit à la santé
- Savoir ce que permet le droit à la santé
- Connaître les actions de l'Unicef en faveur du droit à la santé
- Connaître les problématiques du droit à la santé en France

DOCUMENTS PROPOSÉS



DOCUMENT 1

Illustration « Le droit à la santé »



DOCUMENT 2

« Le droit à la santé »

[Lien internet](#)



DOCUMENT 3

« L'histoire de Nelao, en Namibie »



DOCUMENT 4

« La malnutrition, cette mangeuse d'enfant »

[Lien internet](#)



DOCUMENT 5

Photographie



DOCUMENT 6

« Les Objectifs du Millénaire pour le développement »

[Lien internet](#)

Qu'est-ce que le droit à la santé ?

Être soigné et être vacciné, avoir accès à de l'eau potable, être nourri en qualité et quantité suffisantes, grandir et se développer en bonne santé est un droit dont chaque enfant doit bénéficier. La CIDE (art. 3, 6, 24, 26 et 27) le garantit.

Le droit à l'alimentation

Or, la maladie la plus fréquente au monde est la malnutrition : elle concerne en priorité les nourrissons, les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le droit à l'eau potable

Le minimum vital quotidien est de 20 litres d'eau potable par personne. Or, 1 enfant sur 5 n'en dispose pas ; 2,5 milliards de personnes manquent d'installations sanitaires de base et plus d'1 milliard de personnes boivent encore l'eau de sources non potables.

La vaccination

En 20 ans, grâce à la vaccination, les grandes maladies infantiles ont reculé. Mais chaque année, il y a encore

9 millions d'enfants qui meurent avant leurs cinq ans, souvent de maladies qui, dans la plupart des cas, pourraient être évitées. Dans la lutte contre les maladies infantiles, l'Unicef est le 1^{er} fournisseur de vaccins au monde pour les pays en développement.

Le VIH-sida

Ce virus se transmet lors de relations sexuelles, par le sang, lors de la grossesse, de l'accouchement, ou par le lait maternel. Une fois le virus constaté, l'on peut retarder l'apparition du sida, mais celui-ci ne peut pas se guérir. Cette maladie prive les enfants du droit à l'éducation, aux loisirs, et de celui d'être protégé contre l'exploitation et la violence puisqu'elle tue des enfants, des parents et des professeurs.

40 millions de personnes dans le monde sont infectés par le VIH-sida dont 2,3 millions d'enfants de moins de 15 ans.

Les causes du non-respect au droit à la santé

Dans le monde, 24 000 enfants de moins de 5 ans par jour contractent et/ou meurent de maladies qui auraient pu être évitées à cause de la pauvreté, de la malnutrition, de la guerre, des catastrophes naturelles, de l'absence de vaccination, du manque d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, de la mauvaise qualité des services de santé, du mauvais état nutritionnel des mères et de l'insuffisance de l'allaitement maternel des enfants...

L'Unicef en faveur du droit à la santé

Le droit à la santé est l'une des priorités de l'Unicef. L'organisation se mobilise pour :

- Identifier et traiter les enfants malnutris grâce au périmètre brachial qui permet de repérer ceux en danger, de mesurer l'état de malnutrition et de leur fournir l'aide alimentaire adaptée.
- Conduire des campagnes de vaccination et de lutte contre la malnutrition.
- Permettre un meilleur accès à l'eau potable notamment par la construction de puits, de systèmes d'assainissement dans les villages et les écoles.
- Installer des centres de santé de proximité.
- Inciter à éduquer les enfants et les parents aux règles d'hygiène.
- Prévenir le VIH-sida et la transmission parent/enfant, prendre en charge les enfants malades et protéger les orphelins du VIH-sida.

Les Objectifs du Millénaire pour le développement (d'ici 2015)

Avec ses partenaires locaux, nationaux et internationaux, l'Unicef travaille à la réalisation des objectifs en matière d'identité fixés dans les Objectifs du Millénaire pour le développement en s'engageant à **réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle, combattre le VIH-sida, le paludisme et d'autres maladies et assurer un environnement protecteur et durable.**



8 Synthèse

Le droit à l'alimentation

La maladie la plus répandue au monde est la malnutrition : elle concerne en priorité les nourrissons, les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le droit à l'eau potable

Le minimum vital quotidien est de 20 litres d'eau potable par personne. Or, 1 enfant sur 5 n'en dispose pas ; 2,5 milliards de personnes manquent d'installations sanitaires de base et plus d'1 milliard de personnes boivent encore l'eau de sources non potables.

La vaccination

En 20 ans, grâce à la vaccination, les grandes maladies infantiles ont reculé. Mais chaque année, il y a encore 9 millions d'enfants qui meurent avant leurs cinq ans, souvent de maladies qui, dans la plupart des cas, pourraient être évitées, par la vaccination notamment.

Le VIH-sida

Ce virus se transmet lors de relations sexuelles, par le sang, lors de la grossesse, de l'accouchement, ou par le lait maternel. Une fois le virus constaté, l'on peut retarder l'apparition du sida, mais celui-ci ne peut pas se guérir. Elle prive les enfants du droit à l'éducation, aux loisirs, et de celui d'être protégé contre l'exploitation et la violence puisqu'elle tue des enfants, des parents et des professeurs. 40 millions de personnes dans le monde sont infectés par le VIH-sida dont 2,3 millions d'enfants de moins de 15 ans.

9 Approfondissement : « La malnutrition, l'accès à l'eau potable et le VIH-sida »

1/ Demandez aux élèves d'aller sur le site de l'Unicef et de choisir un domaine d'action qui les touche plus particulièrement. Demandez-leur de dessiner une illustration qui permette à la fois d'expliquer et de sensibiliser à cette problématique.

Aide :

<http://www.unicef.fr/contenu/notre-action/domaines-action/survie-de-lenfant>

<http://www.unicef.fr/contenu/notre-action/domaines-action/vih-sida>

<http://www.unicef.fr/contenu/notre-action/domaines-action/developpement-enfants>

10 Conclusion et prolongements : Exercice 4

1/ Demandez aux élèves de répondre à la question suivante sous forme d'exposé : en quoi le droit à la santé est-il lié aux autres droits ?

- Dans certains pays, les enfants ont besoin d'attester de leur identité pour accéder à des soins (droit à l'identité).
- Les enfants qui souffrent de maladies telles que la diarrhée, la malnutrition ne peuvent pas aller à l'école (droit à l'éducation).
- Protéger les enfants du travail permet d'assurer leur développement physique (droit à la protection).
- Avoir accès à une information adaptée quant aux soins permet aux enfants de jouir de leur droit à la santé (droit à la participation).

2/ Focus OMD

Les OMD ou Objectifs du Millénaire pour le développement, approuvés par les gouvernements aux Nations unies en septembre 2000, visent à améliorer le bien-être de l'Homme en réduisant la pauvreté, la faim dans le monde et la mortalité infantile et maternelle, en garantissant l'accès à l'éducation pour tous, en contrôlant et en gérant les épidémies et les maladies, en abolissant la discrimination entre les sexes, en assurant un développement durable et en établissant des partenariats à l'échelle mondiale.

DOCUMENT 6

3/ Questionnez les élèves sur ce qu'ils savent des OMD. Puis, distribuez/affichez le document, demandez-leur de le lire à haute voix, puis de faire l'exercice 4.

4/ Mettez en commun les réponses au tableau pour la correction.

Réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle, combattre le VIH-sida, le paludisme et d'autres maladies et assurer un environnement protecteur et durable.

5/ Organisez les réflexions suivantes par groupe d'élèves.

Niveaux
6^e-5^e

- Toi qui es en France, que peux-tu faire lorsqu'un pays est dans une situation d'urgence ?

Niveaux
4^e-3^e

1. Pour ou contre l'interdiction de fumer dans l'enceinte de l'établissement ?
2. Pour ou contre les distributeurs de nourriture et de boissons dans l'enceinte de l'établissement ?
3. Pour ou contre les distributeurs de préservatifs dans l'enceinte de l'établissement ?





Le droit à la santé

Exercice 1

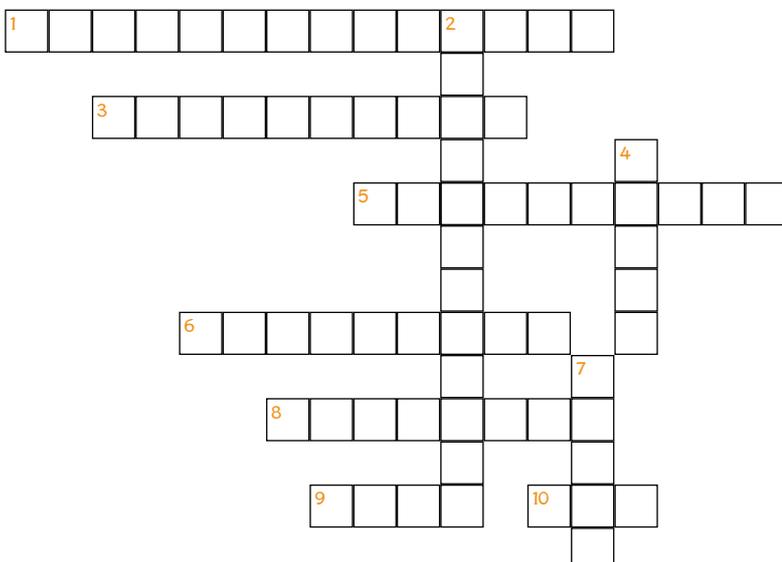
À partir du document 2, fais les activités suivantes.

- 1 Note les titres à la bonne place sur le document 2.
 A/ Et en France ? B/ J'ai le droit à la santé C/ L'action de l'Unicef
 D/ L'essentiel E/ Les articles de la CIDE F/ Quelques chiffres

- 2 **Niveau 6-5** Surligne dans la grille de mots-mêlés les mots manquants du texte. Puis réécris-les à la bonne place dans le texte. Attention à la forme, à l'orthographe, aux accords, à la conjugaison...

R E W S R S A O U A C Q L E P
 T E Q M I M E U N S A L G S N
 B L C A Ç O H H T S S O J S K
 Ç B J L Q S P E Q A O P L Ç D
 F A Q N S L J B E I I G U M H
 X T O U J E V U D N N K C E V
 O O Q T Z I A Q C I G S T C E
 T P Q R S T C N D S I W N N K
 Z U I I E N C L U S I D L A S
 N A H T W E I L R E A R Ç R S
 Ç E N I C S N I S M C O J F N
 O A G O V S E B W E X I G F A
 S C V N I E R F X N L T P U J
 F U S E E H U O K T Ç S A O C
 Ç C X A Q D D I Y B N L Ç S B

- 3 **Niveau 4-3** Complète la grille de mots-croisés et place les mots manquants au bon endroit dans le texte. Attention à la forme des mots (conjugaison, accords...).



- N.m. Acte de rendre plus sain, purifier, dépolluer.
- N.f. Alimentation insuffisante et mal équilibrée, avec trop peu de vitamines et de protéines.
- 2 mots : a/ N.f. Liquide incolore et transparent, sans odeur ni goût, que l'on trouve dans la nature. b/ Adj. Que l'on peut boire sans danger.
- N.f. État bon ou mauvais de l'organisme.
- N.f. Douleur physique ou morale.
- Adj. Qui est indispensable ou très important.
- N.m. Ce à quoi peut prétendre une personne.
- V. Faire un [...]. n.m. Produit préparé à partir de microbes, que l'on inocule (donne, injecte) à une personne ou à un animal pour les protéger contre la maladie causée par ces microbes.
- N.m. a/ Attention particulière que l'on met dans ce que l'on fait. b/ Tâche, devoir ou charge. c/ Au pluriel. Moyens par lequel on essaie de guérir une maladie, de soigner une blessure.
- N.f. a/ Ensemble de phénomènes qui caractérisent les humains, les animaux, les plantes, de la naissance à la mort. b/ Fait de vivre. c/ Existence envisagée dans sa durée. d/ Ce que l'on fait de son vivant.



Exercice 2

À partir de ces documents, titre et résumé chacun d'eux en une phrase :



Le témoignage : _____



La vidéo : _____



La photo : _____

Exercice 3

À l'aide de la grille de signes, déchiffre les mots codés :



Le droit à l' ✓ + ① ! 🏠 🌍 📺 ✓ 📺 ① 📺 ●

La maladie la plus répandue au monde est la ! ✓ + ● 📺 X ① 📺 ① ● : elle concerne en priorité les **nourrissons**, les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le droit à l'eau potable

Le minimum vital quotidien est de 20 + ① 📺 X 📺 ? d'eau potable par personne. Or, 1 📺 ● 📺 ✓ ● 📺 sur 5 n'en dispose pas ; 2,5 ! ① + + ① ✓ X 📺 ? de personnes manquent d'installations sanitaires de base et plus d'1 milliard de personnes boivent encore l'eau de sources non potables.

La vaccination

En 20 ans, grâce à la 📺 ✓ □ □ ① ● ✓ 📺 ① 📺 ●, les grandes maladies infantiles ont reculé. Mais chaque année, il y a encore 9 millions d'enfants qui meurent avant leurs cinq ans, souvent de ! ✓ + ✓ 📺 ① ? qui, dans la plupart des cas, pourraient être évitées.

Le VIH-sida

Ce 📺 ① X 📺 ? : se transmet lors de relations sexuelles, par le sang, lors de la grossesse, de l'accouchement, ou par le lait maternel. Une fois le virus constaté, l'on peut retarder l'apparition du sida, mais celui-ci ne peut pas se guérir.

Cette maladie prive les enfants du droit à l' 📺 📺 📺 □ ✓ 📺 ① 📺 ●, aux loisirs, et de celui d'être 📺 X 📺 📺 📺 📺 contre l'exploitation et la violence : puisqu'elle tue des enfants, des parents et des professeurs.

40 millions de personnes dans le monde sont infectés par le VIH-sida, dont 2,3 millions d'enfants de moins de 15 ans.

VOCABULAIRE

Exploitation : N.f. a/ Fait d'exploiter, de mettre en valeur une ressource naturelle. b/ Affaire que l'on exploite. c/ Fait de profiter d'une personne, de son travail.

Nourrisson : N.m. Bébé qui se nourrit encore de lait.

Sida : N.m. Acronyme de syndrome d'immunodéficience acquise. Il s'agit du stade le plus avancé de la maladie et se caractérise par l'apparition d'infections opportunistes ou de certains cancers.

VIH : N.m. Virus de l'immunodéficience humaine. Virus responsable du sida. Il existe plusieurs souches isolées : on distingue le VIH 1 (le plus répandu dans le monde) et le VIH 2 (surtout présent en Afrique de l'Ouest).

RETIENS BIEN !

Être soigné et être vacciné, avoir accès à de l'eau potable, être nourri en qualité et quantité suffisantes, grandir et se développer en bonne santé est un droit dont chaque enfant doit bénéficier. La Convention internationale des droits de l'enfant (art. 3, 6, 24, 26 et 27) le garantit.

Exercice 4

À partir du texte 6, lis les OMD à haute voix et note ici celui ou ceux qui se rapporte(nt) au droit à la santé. Justifie ta réponse.

Le droit à la santé



DOCUMENT 1

Illustration « Le droit à la santé »



DOCUMENT 2

« Le droit à la santé »

[Lien internet](#)



DOCUMENT 3

« L'histoire de Nelao, en Namibie »



DOCUMENT 4

« La malnutrition, cette mangeuse d'enfant »

[Lien internet](#)



DOCUMENT 5

Photographie



DOCUMENT 6

« Les Objectifs du Millénaire pour le développement »

[Lien internet](#)



© UNICEF France

Document 1

Illustration « Le droit à la santé »



© Unicef France / Scarlatine

Document 3

Extrait audio : « L'histoire de Nelao, en Namibie »

Je m'appelle Nealo, j'ai 18 ans, j'habite en Namibie.

J'ai été infectée par le VIH à l'âge de seize ans.

J'étais au courant pour le VIH. Mais je n'ai pas osé prendre les précautions que je conseillais aux autres. L'amour que j'avais pour le garçon qui m'a

infectée m'a aveuglée. J'avais la phrase toute prête dans la tête : « Utilisons un préservatif ». Mais je ne suis pas arrivée à la dire. J'ai cru que si je lui disais ça, ce serait la fin de notre relation. Et j'étais trop jeune pour dire « non » et ne pas céder.

J'ai découvert que j'étais séropositive quand mon fils, qui a maintenant trois ans, est tombé malade. Nous avons tous les deux fait le test du VIH et nous étions tous les deux porteurs du virus.

Naturellement, ce fut un grand choc. Mais ma mère ne m'a pas laissée tomber et m'a beaucoup aidée.

Je fais encore partie de la famille. Plus tard, quand j'ai reçu des conseils, j'ai compris ce que ça voulait dire « être séropositive », et comment vivre avec le VIH.

© Unicef France

Document 2

« Le droit à la santé »

Les droits fondamentaux de l'enfant

J'ai droit à la santé

► **L'essentiel**

Le droit à la santé est un droit essentiel dont tous les enfants devraient bénéficier. Pourtant, tous les ans, **plus de 9 millions d'enfants meurent dans le monde avant leur 5^e anniversaire**. Les principales menaces à la survie des enfants sont la malnutrition, le manque d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, l'absence de vaccination, la pneumonie, le paludisme, le VIH-sida, le manque de soins adaptés.

► **Les articles de la CIDE**

« Chaque enfant a droit à un niveau de vie suffisant et à jour du meilleur état de santé possible. »
Articles 3, 6, 24, 26 et 27 de la CIDE.

L'action de l'Unicef

- Soutenir la construction de puits pour fournir de l'eau potable.
- Aider à soigner, vacciner et informer les enfants et leurs parents pour éviter les maladies dangereuses.
- Apporter des soins, de l'eau et de la nourriture aux enfants et à leur famille.
- Aider à la mise en place de centres de santé.

14 L'Unicef et les droits de l'enfant

Les droits fondamentaux de l'enfant

J'ai droit à la santé

► **Et en France ?**

Aujourd'hui en France, un enfant en souffrance doit parfois attendre des mois avant d'obtenir un rendez-vous chez un pédiopsychiatre. Il faudrait permettre un accès plus rapide aux **centres médico-psychologiques**, combler les besoins en lits d'hospitalisation en pédiopsychiatrie, sensibiliser, informer et accompagner les parents dans le repérage des signes de mal-être de leur enfant.

Depuis 2004, les **Maisons des adolescents** accueillent, écoutent, informent, et parfois soignent les 12-19 ans en souffrance. Néanmoins, il n'y en a qu'une quinzaine en France.

► **Quelques chiffres**

 **24 000** enfants âgés de moins de cinq ans meurent chaque jour de malnutrition et de maladies qui, dans la plupart des cas, pourraient être évitées.

 On compte **1 médecin scolaire pour 8 000 à 12 000 élèves**.

 Ou'est-ce que c'est, pour toi, être en bonne santé ?

15 L'Unicef et les droits de l'enfant

Document 5

Photographie



© Unicef Pirozzi

Document 6

« Les Objectifs du Millénaire pour le développement »

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

Les huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ont été adoptés par la communauté internationale unanime le 8 septembre 2000 lors de l'ouverture de la 55e session de l'Assemblée Générale des Nations unies. Les 191 États membres de l'ONU se sont engagés à les réaliser d'ici 2015. Publié le mardi 13 septembre 2005 Modifié le mercredi 19 août 2009

Tage : Sommet mondial de l'ONU

A+ agrandir A- diminuer Imprimer facebook envoyer par email

- OMD 1 - Entre 1990 et 2015, réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour et la proportion de la population qui souffre de la faim.
- OMD 2 - Assurer l'éducation primaire pour tous d'ici à 2015.
- OMD 3 - Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard.
- OMD 4 - Réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans entre 1990 et 2015.
- OMD 5 - Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle entre 1990 et 2015.
- OMD 6 - D'ici à 2015, stopper la propagation du VIH/sida et commencer à inverser la tendance ; maîtriser le paludisme et d'autres grandes maladies, et commencer à inverser la tendance.
- OMD 7 - Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales ; inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales.
- OMD 8 - Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Suivre cette action

© Unicef France



Le droit à l'éducation

OBJECTIFS

- Savoir ce qu'est le droit à l'éducation
- Savoir ce que permet le droit à l'éducation
- Connaître les actions de l'Unicef en faveur du droit à l'éducation
- Connaître les problématiques du droit à l'éducation

DOCUMENTS PROPOSÉS



DOCUMENT 1

« Des écoles pour l'Afrique »

[Lien internet](#)



DOCUMENT 2

« Le droit à l'éducation »

[Lien internet](#)



DOCUMENT 3

« Le droit à l'éducation »



DOCUMENT 4

Illustration



DOCUMENT 5

« L'histoire de Xiuhua, en Chine »



DOCUMENT 6

« L'éducation des filles »



DOCUMENT 7

« Les Objectifs du Millénaire pour le développement » d'urgence et de développement »

- la pauvreté qui oblige les enfants à travailler pour soutenir financièrement leur famille ou aider simplement les mères au travail domestique ;
- la problématique de l'eau et de l'assainissement qui empêche les enfants (notamment les filles) d'aller à l'école, pour des raisons de manque d'hygiène ou de maladies liées à l'absence d'eau potable ;
- la problématique du VIH-sida qui prive les enfants des adultes (parents, professeurs...) pouvant leur permettre de bénéficier de ce droit.

Ce que permet le droit à l'éducation

Le droit à l'éducation permet aux enfants :

- avoir une vie meilleure ;
- ne plus subir la pauvreté ;
- être informé des risques liés à la santé et pouvoir se soigner ;
- jouer un vrai rôle dans la société.

Quelques chiffres...

- 100 millions d'enfants dans le monde ne sont pas scolarisés.
- Les filles sont les plus touchées : plus de la moitié des enfants non scolarisés sont des filles. Une fille sur 5 ne termine pas le cycle primaire.

L'Unicef en faveur du droit à l'éducation

Le droit à l'éducation est l'une des priorités de l'Unicef. L'organisation se mobilise pour :

- Distribuer du matériel scolaire.
- Construire ou restaurer des écoles.
- Inciter les gouvernements à assurer une éducation de qualité.
- Inciter les parents à envoyer les enfants à l'école.
- Lutter pour l'école gratuite et obligatoire pour tous.

L'éducation des filles

Dans de nombreuses régions du monde, notamment dans les pays en développement, ce sont surtout les filles qui sont le moins respectées dans leur droit à l'éducation, à cause de :

- la pauvreté qui oblige les filles à soutenir financièrement la famille, en étant mariées très jeunes, en allant travailler ou en aidant simplement les mères au travail domestique ;
- les mariages forcés qui touchent des filles très jeunes et impliquent plusieurs choses : il devient alors inutile de les instruire ; elles tombent enceintes très tôt et doivent quitter l'école ;
- la problématique de l'eau et de l'assainissement qui empêche les filles d'aller à l'école en l'absence de toilettes ou en raison de toilettes fermées, ou parce qu'elles passent trop de temps à aller chercher de l'eau potable pour leur famille ;

Qu'est-ce que le droit à l'éducation ?

Aller à l'école, apprendre à lire et écrire est un droit dont tous les enfants doivent bénéficier. L'éducation doit concerner tous les enfants : filles ou garçons ont le droit d'accéder à un enseignement de qualité.

La CIDE (art. 28 et 29) garantit ce droit fondamental, nécessaire au développement de l'individu et de la société.

Les causes du non-respect du droit à l'éducation

Dans de nombreuses régions du monde, notamment dans les pays en développement, des enfants ne peuvent pas aller à l'école à cause de :



- la politique gouvernementale qui ne consacre pas assez d'argent à l'école : pas assez d'écoles, d'enseignants, de matériel (ceci touche filles et garçons) ;
- l'asservissement des filles (et des garçons) : exploitation par le travail, exploitation sexuelle, l'enr lement dans les conflits armés...

Le droit à l'éducation en France

- La déscolarisation de jeunes : plus de 150 000 sortent de l'école sans bagage professionnel et risquent l'exclusion sociale.
- La difficulté de scolariser les enfants souffrant de handicap par manque de soutien individuel touche 20 000 à 40 000 enfants.

Objectifs du Millénaire pour le développement (d'ici 2015)

Avec ses partenaires locaux, nationaux et internationaux, l'Unicef travaille à la réalisation des objectifs fixés dans les Objectifs du Millénaire pour le développement en s'engageant à **assurer l'éducation primaire pour tous**.



© Unicef France / Scarletine



1 Introduction : Remue-méninges

Et si je dis « éducation », « droit à l'éducation », que vous vient-il à l'esprit ?

1/ Interrogez tous les élèves et aiguillez-les si nécessaire sur la définition de l'éducation et les problématiques qu'elle soulève : éducation fille/garçon, eau et hygiène, instruction publique, mixité, laïcité...

2/ Notez les éléments au tableau à organiser, par les élèves, sous forme de schéma heuristique. Possibilité de réutilisation a posteriori des points non abordés ici en demandant aux élèves de préparer un exposé rapide sur une notion choisie.

2 Découverte : Problématique 1 « Le droit à l'éducation, enjeux et problématiques, dans le monde et en France »/Exercice 1

DOCUMENT 1

Niveau 5-6

1/ Affichez/distribuez la fiche d'exercices aux élèves et demandez-leur de lire les questions de l'exercice 1 avant de regarder la vidéo. Corrigez l'exercice puis élargissez le débat à la France.

- « L'éducation est un droit fondamental » garanti par la CIDE (la Convention internationale des droits de l'enfant).
- Pourquoi le droit à l'éducation n'est-il pas respecté dans beaucoup de régions du monde ? La discrimination fille / garçon, le manque d'écoles, le manque d'infrastructures en eau et d'assainissement, le manque de professeurs, le manque de sécurité sur la route de l'école et les conflits.
- Quelles actions sont menées par l'Unicef pour que tous les enfants puissent d'une éducation de qualité ? Construire de meilleures écoles, former des professeurs, installer des sanitaires, sensibiliser à l'hygiène, sensibiliser aux mines interpersonnelles, inciter les parents à envoyer leurs enfants à l'école.

Niveau 3-4

1/Visionnez la vidéo (maximum 3 fois), incitez les élèves à prendre des notes pour pouvoir présenter à l'oral le document selon les questions : « De quoi s'agit-il ? Constat ? Causes /conséquences ? Actions de l'Unicef ? Quelques chiffres ? ». Corrigez en mettant en commun les réponses au tableau. Puis élargissez le débat sur la France.

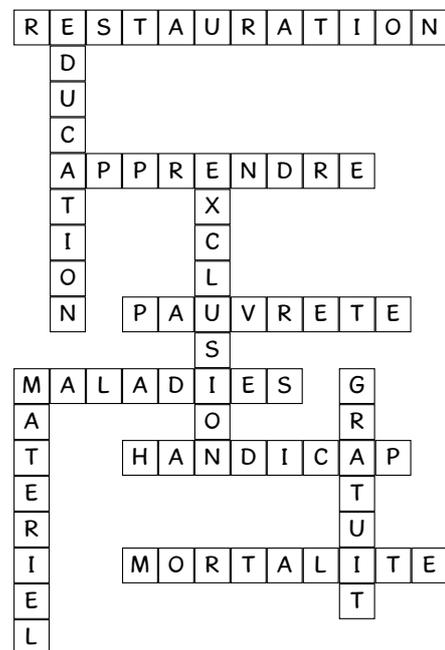
3 Application : Exercice 2

DOCUMENT 2

1/ Au préalable, cachez les titres (en bleu et rose) et les mots à trouver, à savoir : apprendre, éducation, exclusion, gratuit, handicap, maladies, matériel, mortalité, pauvreté, restauration.

2/ Corrigez en mettant en commun les réponses à l'oral.

M H X Ç A T Q G T A B A
 R E S T A U R A T I O N
 E L E I R E T A M G Q G
 T D U M A L A D I E S W
 S V C O E T E R V U A P
 G H X N O I S U L C X E
 G M B H A N D I C A P T
 E T I L A T R O M Ç O E
 K A K A P P R E N D R E
 T Ç I L G T I U T A R G
 N T U B A Q L K T X G Ç
 C E D U C A T I O N L F



4 Synthèse

Aller à l'école, apprendre à lire et écrire est un droit dont tous les enfants doivent bénéficier. L'éducation doit concerner chaque enfant, sans discrimination aucune : filles ou garçons ont le droit d'accéder à un enseignement de qualité.

5 Approfondissement

DOCUMENTS 3 ET 4

1/ Formez des binômes, chacun composé d'un élève avec l'une des deux illustrations. Demandez-leur de se décrire mutuellement leur document de façon à ce que l'autre le dessine.

2/ Reformez de nouveaux binômes, cette fois avec deux élèves qui ont le même dessin. Puis demandez-leur de titrer et commenter en 15 lignes maximum leur document.



6 Découverte : Problématique 2 « L'éducation des filles »

DOCUMENT 4

1/ Demandez aux élèves de répondre à la question « Pourquoi pas moi ? » en imaginant que l'enfant dessiné est une fille.

DOCUMENT 5

2/ Faites écouter le témoignage aux élèves 3 fois maximum. Incitez-les à prendre des notes pour qu'ils puissent relever tout ce qui empêche une fille d'accéder au droit à l'éducation et tout ce que cela entraîne.

7 Application : Exercice 3

DOCUMENT 6

1/ Affichez/distribuez le document 6 et demandez aux élèves de faire l'exercice 3.

8 Synthèse : « L'éducation des filles »

La non-scolarisation des filles est due aux traditions, aux habitudes de vie et aux coutumes des pays pauvres. Or, l'éducation des filles est la clef du progrès : une fille, donc une femme, instruite est plus épanouie, gère mieux sa vie et sa famille, élève mieux ses enfants, gagne mieux sa vie. On constate que plus le taux de scolarisation est élevé, plus la croissance du pays est en hausse. Il y a donc corrélation entre la scolarisation des filles et la croissance d'un pays.

9 Approfondissement

Demandez-leur de dessiner sur le même modèle que les documents 1 et 2 une illustration sur le droit à l'éducation des filles.

10 Conclusion et prolongements : Exercice 4

1/ Demandez aux élèves de répondre à la question suivante sous forme d'exposé : en quoi le droit à l'éducation est-il lié aux autres droits garantis par la CIDE ?

Le droit à l'éducation est intimement lié au droit à la santé puisque les enfants malades par manque d'accès à l'eau potable, à cause de la malnutrition, du VIH-sida... ne peuvent pas aller à l'école.

Protéger les filles contre la discrimination permet de les autoriser à aller à l'école. (Droit à la protection).

Les enfants ont besoin d'une carte d'identité pour accéder à l'éducation (droit à l'éducation).

Le droit à la participation est intimement lié à celui de l'éducation : participer, s'exprimer, être acteur de son apprentissage sont les piliers de l'école (droit à la participation).

2/ Focus OMD

Les OMD ou Objectifs du Millénaire pour le développement, approuvés par les gouvernements aux Nations unies en septembre 2000, visent à améliorer le bien-être de l'Homme en réduisant la pauvreté, la faim dans le monde et la mortalité infantile et maternelle, en garantissant l'accès à l'éducation pour tous, en contrôlant et en gérant les épidémies et les maladies, en abolissant la discrimination entre les sexes, en assurant un développement durable et en établissant des partenariats à l'échelle mondiale.

DOCUMENT 7

3/ Questionnez les élèves sur ce qu'ils savent des OMD. Puis, distribuez/affichez le document, demandez-leur de lire à haute voix puis de faire l'exercice 4.

4/ Mettez en commun les réponses au tableau pour la correction. *Assurer l'éducation primaire pour tous.*

5/ Organisez les réflexions suivantes par groupe d'élèves.

Niveaux
6^e-5^e

Le droit à l'éducation dans le monde, le droit à l'éducation en France ou l'éducation fille/garçon : « mets-toi en groupe et choisisses une thématique qui vous plaise. Préparez un exposé sur cette thématique qui vise à sensibiliser l'opinion. »

Niveaux
4^e-3^e

- Pour ou contre l'école mixte ?
- Pour ou contre les grandes écoles ?
- Pour ou contre la la cité dans les écoles ?



Le droit à l'éducation

Exercice 1

Niveaux
6-5

À partir de la vidéo, réponds aux questions suivantes.

- 1 « L'éducation est un droit fondamental » ? Qui le garantit ? Coche la/les bonne(s) réponse(s) :
 - Die Hamburger Gesellschaft zur Förderung der Demokratie und des Völkerrechts
 - L'Unicef La CIDE La Convention internationale des droits de l'enfant
 - La fondation Nelson Mandela

- 2 Pourquoi le droit à l'éducation n'est-il pas respecté dans beaucoup de régions du monde ? Coche les causes citées dans la vidéo.
 - La **discrimination** fille/garçon Le manque d'écoles
 - Le manque d'**infrastructures** en eau et d'**assainissement**
 - Le manque de motivation des enfants Le manque de professeurs
 - Le manque de sécurité sur la route de l'école
 - Le manque de transports en commun Les conflits

- 3 Quelles actions sont menées par l'Unicef pour que tous les enfants puissent bénéficier d'une éducation de qualité ? Cites-en un maximum (8).

Exercice 2

À partir du document 2, fais les activités suivantes.

- 1 Note les titres à la bonne place sur le document 2.

A/ Et en France ? B/ J'ai le droit à l'éducation C/ L'action de l'Unicef
D/ L'essentiel E/ Les articles de la CIDE F/ Quelques chiffres

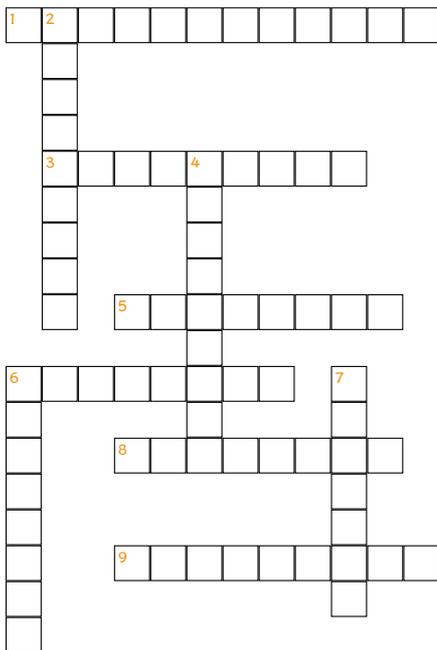
Niveaux
6-5

- 2 Surligne dans la grille de mots-mêlés les mots manquants du texte. Puis réécris-les à la bonne place dans le texte. Attention à la forme, à l'orthographe, aux accords, à la conjugaison...

M H X Ç A T Q G T A B A
R E S T A U R A T I O N
E L E I R E T A M G Q G
T D U M A L A D I E S W
S V C O E T E R V U A P
G H X N O I S U L C X E
G M B H A N D I C A P T
E T I L A T R O M Ç O E
K A K A P P R E N D R E
T Ç I L G T I U T A R G
N T U B A Q L K T X G Ç
C E D U C A T I O N L F

Niveaux
4-3*

- 3 Complète la grille de mots-croisés et place les mots manquants au bon endroit dans le texte. Attention à la forme des mots (conjugaison, accords...).



1. n.f. Remis en état.
2. n.f. Le droit dont il est ici question
3. v. a/ Acquérir des connaissances. b/ Apporter un savoir à quelqu'un. c/ Informer. d/ Être informé de quelque chose.
4. n.f. Renvoi d'un établissement ou d'un groupe.
5. n.f. État d'une personne pauvre, manque d'argent.
6. Horizontal. N.f. Affection qui trouble la santé d'un être vivant.
6. Vertical. Ensemble des objets, des instruments, des machines, utilisés pour une activité.
7. adj. a/ Que l'on obtient sans payer. b/ Qui est fait sans preuve.
8. n.m. Désavantage qui met une personne en état d'infériorité.
9. n.f. Nombre de personnes qui meurent pendant une période donnée dans une population donnée.

Exercice 3

À partir du texte, et en t'aidant de la grille de signes, déchiffre les mots codés.



L'éducation des ?

Dans de nombreuses régions du monde, notamment dans les pays en développement, ce sont surtout les filles qui sont le moins respectées dans leur droit à l'éducation, à cause de

- La qui oblige les filles à soutenir financièrement la famille, en étant mariées, en allant travailler ou en aidant simplement les mères au travail domestique.
- Les forcés qui touchent des filles très jeunes et impliquent plusieurs choses : il devient alors inutile de les instruire ; elles tombent tôt et doivent quitter l'école.
- La problématique de et de qui empêche les filles d'aller à l'école en l'absence de ? ou de fermées, pou parce qu'elles passent trop de temps à aller de l'eau potable pour leur famille.
- La politique qui ne consacre pas assez d'argent à l'école : pas assez d'écoles, d'enseignants, de matériel... (ceci touche filles et garçons).
- L'**asservissement** des filles (et des garçons) : exploitation par le travail, exploitation sexuelle, dans les conflits armés...

Exercice 4

À partir du texte sur les OMD, note ici celui ou ceux qui se rapporte(nt) au droit à l'identité. Justifie ta réponse.

VOCABULAIRE

Assainissement : N.m. Acte d'assainir ⇒ rendre plus sain, purifier, dépolluer.

Asservissement : N.m. Action d'asservir ⇒ Réduire à la servitude, à l'esclavage.

Discrimination : N.f. Action de faire des différences entre des personnes et d'agir en fonction de ces différences.

Infrastructures : N.m. Ensemble des équipements économiques ou techniques.

RETIENS BIEN !

Chaque enfant doit pouvoir apprendre à lire, à écrire et à compter. L'éducation permet de mieux se protéger contre les maladies, d'aider ses propres enfants à s'instruire, à progresser, de lutter contre la pauvreté et les injustices. La Convention internationale des droits de l'enfant (art. 28 et 29) le garantit.

Le droit à l'éducation



© UNICEF France



DOCUMENT 1

« Des écoles pour l'Afrique »

[Lien internet](#)



DOCUMENT 2

« Le droit à l'éducation »

[Lien internet](#)



DOCUMENT 3

« Le droit à l'éducation »



DOCUMENT 4

Illustration : « le droit à l'éducation »



DOCUMENT 5

« L'histoire de Xiuhua, en Chine »



DOCUMENT 6

« L'éducation des filles »



DOCUMENT 7

« Les Objectifs du Millénaire pour le développement »



Document 2

« Le droit à l'éducation »

Les aides fondamentales de l'enfant

J'ai droit à l'éducation

L'essentiel

Chaque enfant doit pouvoir **apprendre à lire et à écrire**. L'éducation permet de mieux se protéger contre les maladies, d'abaisser les taux de mortalité infantile et maternelle, d'aider ses propres enfants à s'instruire, à progresser, de lutter contre la pauvreté et les injustices, d'augmenter la productivité du pays...

Les articles de la CIDE

« Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation et doivent rendre l'enseignement primaire obligatoire et gratuit, encourager l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire accessibles à tout enfant, assurer à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun. »

Articles 28 et 29 de la CIDE

L'action de l'Unicef

- S'engager à développer l'éducation dans les pays pauvres.
- Distribuer du matériel scolaire.
- Aider à la construction ou restauration d'écoles.
- Encourager les parents à envoyer les enfants à l'école.
- Défendre l'école gratuite et obligatoire pour tous.

16 L'Unicef et les droits de l'enfant

© Unicef France

Le droit à l'éducation

DOCUMENTS PROPOSÉS / FICHE 6

Document 2

« Le droit à l'éducation »

J'ai droit à l'éducation

Les droits de l'enfant au service de l'enfant

► **Et en France ?**

La loi du 11 février 2005 affirme un principe fondamental : **l'inscription de tout enfant porteur d'un handicap à l'école de son quartier**. Malheureusement, trop souvent encore, les enfants ne peuvent en bénéficier que partiellement, faute de soutien individuel.

Par ailleurs, parmi **les jeunes qui sortent chaque année de l'école sans diplôme**, beaucoup ont décroché au collège, sont déscolarisés, en errance. C'est la première étape vers un désengagement du jeune de son milieu familial et du milieu scolaire, et donc vers l'exclusion sociale.

► **Quelques chiffres**

- 101 millions d'enfants ne sont pas scolarisés. Plus de la moitié sont des filles.
- 20 000 à 40 000 enfants en situation de handicap ne seraient pas scolarisés. Plus de 150 000 adolescents sortent chaque année de l'école sans diplôme.

? Qu'est-ce que c'est, pour toi, l'école pour tous ?

L'Unicef et les droits de l'enfant 17

© Unicef France

Document 3

« Le droit à l'éducation »



© Unicef France / Scarlatine

Document 4

« Le droit à l'éducation »



© Unicef / Prozzi

Le droit à l'éducation

Document 5

Extrait audio : « L'histoire de Xiuhua, en Chine »

« Je m'appelle Xiuhua, j'ai 16 ans, j'habite en Chine. Je n'avais que 10 ans quand j'ai dû quitter l'école pour aider mes parents aux champs.

Madame Mu, directrice de l'école, et d'autres ont essayé, sans grand succès, de persuader les parents de laisser leurs filles retourner à l'école. Mon père, comme bien d'autres, pense qu'il vaut mieux que les filles se marient. Je pleurais derrière la porte quand j'ai entendu mon père dire cela à mon professeur.

Mais il y a cinq ans, mes perspectives d'avenir ont changé. Un projet d'éducation non scolaire pour adolescentes, soutenu par l'Unicef, a ouvert ses portes dans la région, enseignant la couture, la broderie et des techniques spécialisées pour cultiver le maïs, le blé et la pastèque à Guyan, où il fait très froid et ne pleut pas beaucoup. Au cours des deux dernières années, les programmes de formation lancés dans la région autonome ont aidé 1800 filles. J'ai appris la couture. Chaque jour, après avoir aidé ma mère à la maison, je m'exerce. Je gagne déjà de l'argent qui vient arrondir le revenu familial en confectionnant des vêtements pour les villageois.

Mon rêve est d'ouvrir un atelier de couture comme mon amie Yang Yan. Yang Yan a 22 ans et elle est mère d'un petit garçon. Elle n'a suivi que deux ans d'éducation de base. Mais en 1998, grâce au programme de renforcement des moyens de subsistance des filles, elle a ouvert le premier atelier de couture du village et depuis, elle apporte une bonne contribution au revenu de sa famille. »

© Unicef France

Document 6

« L'éducation des filles »

Dans de nombreuses régions du monde, notamment les pays en développement, ce sont surtout les filles qui sont le moins respectées dans leur droit à l'éducation, à cause de :

- La pauvreté qui oblige les filles à soutenir financièrement la famille, en se mariant, en allant travailler ou en aidant simplement les mères au travail domestique.
- Les mariages forcés qui touchent des filles très jeunes et impliquent plusieurs choses : il devient alors inutile de les instruire ; elles tombent enceintes tôt et doivent quitter l'école.
- La problématique de l'eau et de l'assainissement qui empêche les filles d'aller à l'école en l'absence de toilettes ou en raison de toilettes fermées, ou parce qu'elles passent trop de temps à aller chercher de l'eau potable.
- La politique gouvernementale qui ne consacre pas assez d'argent à l'école (ceci touche filles et garçons).
- L'asservissement des filles (et des garçons) : exploitation par le travail, exploitation sexuelle, enrôlement dans les conflits armés...

© Unicef France

Document 7

« Les Objectifs du Millénaire pour le développement »

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

Les huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ont été adoptés par la communauté internationale unanime le 8 septembre 2000 lors de l'ouverture de la 55e session de l'Assemblée Générale des Nations unies. Les 191 États membres de l'ONU se sont engagés à les réaliser d'ici 2015. Publié le mardi 13 septembre 2005 Modifié le mercredi 19 août 2009

Tags : Sommet mondial de l'ONU

agrandir diminuer imprimer facebook envoyer par email

- OMD 1 - Entre 1990 et 2015, réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour et la proportion de la population qui souffre de la faim.
- OMD 2 - Assurer l'éducation primaire pour tous d'ici à 2015.
- OMD 3 - Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard.
- OMD 4 - Réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans entre 1990 et 2015.
- OMD 5 - Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle entre 1990 et 2015.
- OMD 6 - D'ici à 2015, stopper la propagation du VIH-sida et commencer à inverser la tendance ; maîtriser le paludisme et d'autres grandes maladies, et commencer à inverser la tendance.
- OMD 7 - Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales ; inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales.
- OMD 8 - Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

© Unicef France



Le droit à la protection

OBJECTIFS

- Savoir ce qu'est le droit à la protection
- Savoir ce que permet le droit à la protection
- Connaître les actions de l'Unicef en faveur du droit à la protection
- Connaître les problématiques du droit à la protection en France

DOCUMENTS PROPOSÉS



DOCUMENT 1

« Le droit à la protection »



DOCUMENT 2

« Le droit à la protection »

[Lien internet](#)



DOCUMENT 3

« Bleu, rouge, jaune, vert, noir, Irak »



DOCUMENT 4

« L'histoire d'Alhaji, Sierra Leone »



DOCUMENT 5

« Zoom sur le travail des enfants »

[Lien internet](#)



DOCUMENT 6

« Les enfants-soldats en RDC »

[Lien internet](#)



DOCUMENT 7

« Les Objectifs du Millénaire pour le développement »

[Lien internet](#)

réduits à l'esclavage, recrutés de force, victimes de la traite, contraints de participer à des activités illégales ou dangereuses pour leur vie. Il faut différencier les pires formes d'exploitation du travail des enfants dont les revenus permettent d'assurer la survie de leur famille.

Les enfants-soldats

Dans le monde, plus de 250 000 enfants, filles ou garçons, mineurs sont recrutés par des groupes armés. Utilisés comme combattants, espions, soigneurs, porteurs, cuisiniers, messagers ou encore « esclaves » sexuel(le)s, ils sont associés illégalement à des groupes armés dans quasiment tous les conflits actuels : ils en sont traumatisés et leur avenir est menacé.

Les causes du non-respect du droit à la protection

Dans de nombreuses régions du monde, les enfants ne grandissent pas en sécurité à cause de la pauvreté, du travail forcé et/ou des guerres dont ils sont victimes ou acteurs.

La pauvreté limite beaucoup les possibilités économiques et professionnelles dans les zones rurales et pousse les familles à recourir à tous les moyens d'accroître leurs maigres revenus. Les enfants et leur famille ignorent les risques encourus.

Certains groupes d'enfants sont particulièrement **vulnérables**, notamment les enfants handicapés, les enfants appartenant à des groupes minoritaires, les enfants qui vivent dans la rue, les adolescents en conflit avec la loi, ainsi que les enfants réfugiés et déplacés.

Un accès à l'éducation insuffisant rend les enfants plus vulnérables à toutes les formes d'exploitations.

L'Unicef en faveur du droit à la protection

Le droit à la protection est l'une des priorités de l'Unicef. L'organisation se mobilise pour :

- Concevoir des programmes de lutte contre l'exploitation des enfants et des programmes de retour à l'école qui peuvent parfois allier école et travail.
- Inciter les gouvernements à interdire le travail des enfants.
- Aider les familles à obtenir des crédits bancaires pour favoriser la scolarisation des enfants.
- Lutter contre l'utilisation des enfants-soldats en empêchant leur recrutement, en les libérant et en les aidant à se réinsérer dans la société.
- Combattre pour une justice des mineurs plus préventive que répressive (notamment en France).

Qu'est-ce que le droit à la protection ?

Chaque enfant a le droit de s'épanouir dans un environnement protecteur, d'être protégé contre toute forme de violence (morale, physique, sexuelle...), contre la maltraitance, le travail forcé, l'exploitation, l'enrôlement par des forces armées pour participer à des conflits. La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) garantit le droit à la protection (art. 19, 22, 32 à 35, 39 et 40).

Le travail des enfants

150 millions d'enfants, de 5 à 14 ans, travaillent dans le monde, dont une majorité est soumise aux pires formes d'exploitation. Les enfants peuvent être alors



Le droit à la protection en France

Depuis quelques années, la justice pénale des mineurs a été repensée. Des lois successives tentent de rapprocher cette justice de celle des majeurs. Pour l'Unicef, quelle que soit l'infraction commise, un enfant ne doit jamais être traité comme un adulte. Un enfant délinquant, c'est d'abord un enfant en danger. La justice se doit de le protéger et de privilégier l'éducatif sur le répressif.

Environ 98 000 enfants et adolescents étaient signalés comme étant **en danger ou en risque de danger fin 2006**, dont 19 000 signalés pour maltraitance. Les situations de violences psychologiques représentaient alors plus de 3 400 situations.

Objectifs du Millénaire pour le développement (d'ici 2015)

Avec ses partenaires locaux, nationaux et internationaux, l'Unicef travaille à la réalisation des objectifs en matière d'identité fixés dans les Objectifs du Millénaire pour le développement en s'engageant à **protéger les enfants contre toutes les formes de maltraitance, de négligence, d'exploitation et de violence.**





1 Introduction : Remue-méninges

Et si je dis « protection », « droit à la protection », que vous vient-il à l'esprit ?

1/ Interrogez tous les élèves et aiguillez-les si nécessaire sur la définition de la protection et les problématiques qu'elle soulève : famille, santé, violences, travail des enfants, enfants-soldats, numéros verts d'urgence, justice des mineurs...

2/ Notez s éléments au tableau à organiser, par les élèves, sous forme de schéma heuristique. Possibilité de réutilisation a posteriori des points non abordés ici en demandant aux élèves de préparer un exposé rapide sur une notion choisie.

2 Découverte : Problématique 1 « Le droit à la protection, problématique en France et dans le monde »

DOCUMENT 1

1/ Au préalable, découpez l'illustration en autant de morceaux que vous avez d'élèves. Puis demandez-leur de reconstituer la photo complète, de sous-titrer toutes les illustrations, d'entourer celles qui touchent au droit à la santé et de justifier leur réponse.

2/ Mettez en commun leurs réponses et élargissez le débat sur la problématique du droit à la protection en France.

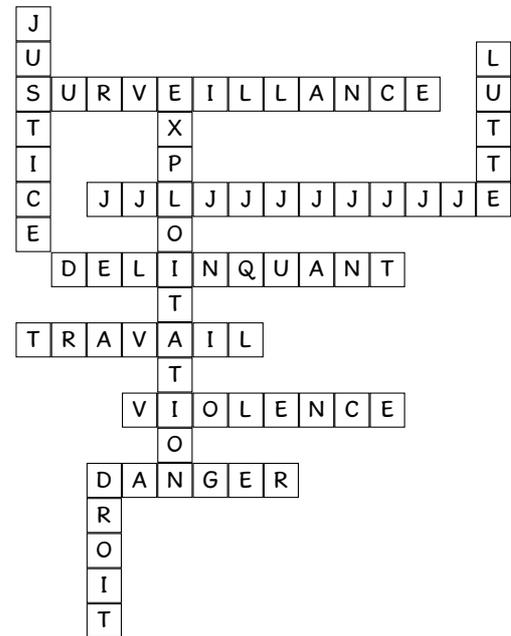
3 Application : Exercice 1

DOCUMENT 2

1/ Affichez/distribuez la fiche d'exercices et demandez aux élèves de faire l'exercice 1. Au préalable, effacez les titres (en bleu et rose) et les mots à deviner à savoir (dans l'ordre d'apparition dans le texte) : danger, délinquant, droit, exploitation, justice, lutte, maltraitance, surveillance, travail, violence.

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| N | E | F | B | T | L | V | R | R | N | Q | Ç |
| G | C | A | P | C | D | I | Y | X | O | Y | V |
| O | N | Ç | E | Ç | E | U | A | Z | I | D | J |
| E | A | D | C | H | L | R | C | V | T | N | M |
| C | T | Y | N | D | I | E | B | V | A | U | U |
| I | I | Ç | E | C | N | G | O | T | T | R | T |
| T | A | D | L | L | Q | N | M | K | I | I | T |
| S | R | T | O | U | U | A | B | Q | O | Z | T |
| U | T | O | I | T | A | D | V | R | L | H | D |
| J | L | U | V | T | N | D | D | U | P | J | T |
| V | A | O | Q | E | T | M | P | D | X | L | K |
| A | M | O | V | B | V | S | H | Ç | E | Z | B |

2/ Corrigez en mettant en commun les réponses à l'oral.



4 Synthèse

S'épanouir dans un environnement protecteur est un droit dont tous les enfants doivent bénéficier. Chaque enfant doit donc être protégé contre toute forme de violence, qu'elle soit morale, physique, sexuelle... autrement dit contre la maltraitance, le travail forcé, l'exploitation, l'enrôlement par des forces armées pour participer à des conflits. La CIDE (art. 19, 22, 32, 33, 34, 35, 39 et 40) garantit le droit à la protection.

5 Approfondissement

DOCUMENT 1

1/ Formez des binômes et demandez aux élèves de sélectionner une des illustrations concernant le droit à la protection, puis de rédiger un article d'une quinzaine de lignes qui illustrerait cette image.

2/ Demandez-leur de lire leur production au groupe qui devra trouver de quelle illustration il s'agit.

6 Découverte : Problématique 2 « Le travail des enfants et les enfants-soldats »

DOCUMENTS 1, 3, 4, 5 ET 6

1/ Formez 4 groupes de travail : 1 par document sur les thématiques du travail des enfants et des enfants-soldats.

2/ Demandez à chaque groupe de désigner l'illustration qui caractérise le mieux la problématique abordée par leur document. Puis demandez-leur d'effectuer une présentation



orale de leur document qui doit permettre aux autres de faire l'exercice 2. Puis demandez-leur de créer un exercice qu'ils devront faire faire aux autres groupes et corriger. Les mots codés : utilisez la mise en forme de tout éditeur de texte (B2i) et utilisez les polices telles que Webdings.

- Un générateur de mots-mêlés : <http://tice.avion.free.fr/fswordfind/fswordfinder.php>

- Un générateur d'anagrammes : <http://www.dcode.fr/generateur-d-anagrammes>

- Un logiciel de mots-croisés gratuit et libre : « Hot Potatoes » : http://www.01net.com/telecharger/windows/Loisirs/education_et_scolarité/fiches/20956.html

7 Application : Exercices 2 et 3

1/ Affichez/distribuez la fiche d'exercices et demandez aux élèves de faire les exercices 2 et 3.

2/ Corrigez en mettant en commun les réponses à l'oral.

8 Synthèse

Le travail des enfants

150 millions d'enfants, de 5 à 14 ans, travaillent dans le monde, dont une majorité est soumise aux pires formes d'exploitation. Les enfants peuvent être alors réduits à l'esclavage, recrutés de force, victimes de la traite, contraints de participer à des activités illégales ou dangereuses pour leur vie. Il faut différencier les pires formes d'exploitation du travail des enfants dont les revenus permettent d'assurer la survie de leur famille.

Les enfants-soldats

Dans le monde, plus de 250 000 enfants mineurs, filles ou garçons, sont recrutés par des groupes armés. Utilisés comme combattants, espions, soigneurs, porteurs, cuisiniers, messagers ou encore « esclaves » sexuel(le)s, ils sont associés illégalement à des groupes armés dans quasiment tous les conflits actuels : ils en sont traumatisés et leur avenir est menacé.

9 Approfondissement

Demandez aux élèves d'aller sur le site de l'Unicef France et de choisir un domaine d'action qui les touche le plus (travail des enfants, enfants-soldats, mariages forcés, justice des mineurs...). Demandez-leur de dessiner une illustration qui permette à la fois d'expliquer et de sensibiliser à cette problématique.

Aide : <http://www.unicef.fr/contenu/notre-action/domaines-action/protection-de-l-enfant>

10 Conclusion et prolongements : Exercice 4

1/ Demandez aux élèves de répondre à la question suivante sous forme d'exposé : « En quoi le droit à la protection est-il lié aux autres droits ? ».

Protéger les enfants contre la discrimination permet par exemple aux filles de pouvoir aller à l'école (droit à l'éducation).

Protéger les enfants contre le travail qui pourrait être dangereux pour leur vie, c'est respecter le droit à la santé.

Dans certains pays, exprimer une opinion contraire (au pays, à la norme...), en refusant, pour un enfant, d'aller travailler par exemple, peut être dangereux (droit à la participation).

Avoir une identité permet d'être protégé contre les violences, l'enrôlement dans les conflits armés... (droit à l'identité).

2/ Focus OMD

Les OMD ou Objectifs du Millénaire pour le développement, approuvés par les gouvernements aux Nations unies en septembre 2000, visent à améliorer le bien-être de l'Homme en réduisant la pauvreté, la faim dans le monde et la mortalité infantile et maternelle, en garantissant l'accès à l'éducation pour tous, en contrôlant et en gérant les épidémies et les maladies, en abolissant la discrimination entre les sexes, en assurant un développement durable et en établissant des partenariats à l'échelle mondiale.

DOCUMENT 7

3/ Questionnez les élèves sur ce qu'ils savent des OMD. Puis, distribuez/affichez le document, demandez-leur de lire à haute voix, puis de faire l'exercice 4.

4/ Mettez en commun les réponses au tableau pour la correction. *Protéger les enfants contre toutes les formes de maltraitance, de négligence, d'exploitation et de violence.*

5/ Organisez les réflexions suivantes par groupe d'élèves.

Niveaux
6-5

- Que ferais-tu pour qu'il n'y ait plus d'enfants-soldats ?
- Que ferais-tu pour qu'il n'y ait plus d'enfants qui travaillent ?

Niveaux
4-3

- Les enfants-soldats, victimes ou bourreaux ?
- Le travail des enfants, faut-il l'interdire totalement ou tolérer le travail le moins dangereux ?

Le droit à la protection



DOCUMENT 1

« Le droit à la protection »



DOCUMENT 2

« Le droit à la protection »

[Lien internet](#)



DOCUMENT 3

« Bleu, rouge, jaune, vert, noir, Irak »



DOCUMENT 4

« L'histoire d'Alhaji, Sierra Leone »



DOCUMENT 5

« Zoom sur le travail des enfants »

[Lien internet](#)



DOCUMENT 6

« Les enfants-soldats en RDC »

[Lien internet](#)



DOCUMENT 7

« Les Objectifs du Millénaire pour le développement »

[Lien internet](#)



© INA

© UNICEF France

Document 1

Illustration « Le droit à la protection »



© Unicef France / Scarlatine

Document 2

« Le droit à la protection »

Les droits fondamentaux de l'enfant



J'ai droit à la protection contre les mauvais traitements et l'exploitation

► **L'essentiel**

Par protection, on entend la **prévention et la lutte contre toute forme de maltraitance, la violence et l'exploitation**, y compris l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, la traite et le travail des enfants, et les pratiques traditionnelles préjudiciables, comme l'exclusion et les mariages d'enfants.

Le nombre important de conflits armés représente un risque pour les enfants qui en sont les premières victimes et parfois les bourreaux, et qu'il faut aussi protéger des conflits et groupes armés.

► **Les articles de la CIDE**

- Les enfants ont le droit de grandir dans un cadre qui garantisse leur protection. *
Articles 19, 22, 32, 33, 34, 35, 39 et 40 de la CIDE.

L'action de l'Unicef

- Demander aux gouvernements d'interdire le travail des enfants.
- Encourager les programmes de lutte contre l'exploitation des enfants et l'éducation scolaire.
- Proposer des crédits bancaires aux familles pour éviter d'avoir à envoyer les enfants au travail.
- Veiller à ce que la surveillance des abus soit bien respectée dans les pays.

18 | Unicef et les droits de l'enfant

© Unicef France

Les droits fondamentaux de l'enfant



J'ai droit à la protection contre les mauvais traitements et l'exploitation

► **Et en France ?**

Depuis quelques années, la **justice pénale des mineurs a été renforcée**. Des lois successives tentent de rapprocher cette justice de celle des majeurs. Pour l'Unicef, quelle que soit l'infraction commise, un enfant ne doit jamais être traité comme un adulte. Un enfant délinquant, c'est d'abord un enfant en danger. La justice se doit de le protéger et de privilégier l'éducatif sur le répressif.

Environ 98 000 enfants et adolescents étaient signalés comme étant en danger ou en risque de danger fin 2006, dont 19 000 signalés pour maltraitance. Les situations de violences psychologiques représentaient alors plus de 3 400 situations.

► **Quelques chiffres**

- **158 millions** d'enfants âgés de 5 à 14 ans travaillent. On compte plus de **250 000** enfants soldats.
- **450 000** enfants par an nécessitent une prise en charge par les services de l'aide sociale à l'enfance (enfants protégés ou en risque de danger ou pour lesquels une aide financière est apportée aux parents).

► **?** Qu'est-ce que c'est, pour toi, l'exploitation des enfants ?

© Unicef France

Le droit à la protection

DOCUMENTS PROPOSÉS / FICHE 7

Document 3

Extrait audio : « Bleu, rouge, jaune, vert, noir, Irak »

Le soleil n'est pas encore levé et un vent froid et sec souffle dans la rue. Mehdi frissonne avant de rassembler son courage pour marcher d'un pas vaillant. Il est cinq heures du matin et, comme lui, une file de petits garçons et de petites filles se présentent à la porte de l'usine de tapis. Déjà, les machines ronnoient et un arc-en-ciel de fils glisse sur le métier à tisser. Bleu, rouge, jaune, vert, noir... Fils de soie précieuse et doux ou fils de laine solides et rêches : c'est une valse de couleurs ! Bleu, rouge, jaune, vert, noir... Les fils composent un dessin : une petite fleur dans le coin, une fontaine qui coule... Et Mehdi tisse les fils, encore et encore. Il est fatigué, il n'a pas mangé ce matin. Son esprit s'envole dans le dessin du tapis : des fleurs et des oiseaux, une fontaine enchantée... Mehdi est dans son rêve, un rêve où tout est beau, où les couleurs se mettent à chanter, où une eau multicolore s'échappe des fontaines. Mehdi s'imagine qu'il est un prince sur un tapis volant, lui aussi, de toutes les couleurs... « Alors, Mehdi, on rêve. On n'est pas là pour jouer ! » La voix du contremaître* a claqué. Mehdi sursaute, regarde son tapis, immobile sur le métier. Les tapis volants n'existent pas. Mehdi le sait. Mais il est déjà tard et il est l'heure de rentrer à la maison. Comme chaque soir, Mehdi va dîner puis se coucher, le corps rempli d'une immense fatigue. Mais, dans un coin de sa tête, un tapis volant multicolore l'emmènera voler, plus haut que les étoiles...

⇒ Le droit d'avoir des loisirs pour jouer et se reposer.

*Contremaître : personne qui dirige une équipe d'ouvriers.

© Unicef France

Document 4

Extrait audio : « L'histoire d'Alhaji, Sierra Leone »

« Je m'appelle Alhaji, j'ai 14 ans, j'habite en Sierra Leone.

J'ai été enlevé par des soldats rebelles en Sierra Leone quand j'avais dix ans. J'ai été forcé de me battre avec eux jusqu'à ce que l'Unicef obtienne ma libération deux ans plus tard. »

Alhaji raconte ces deux années passées à combattre. Souvent en première ligne, après avoir été drogué, il a commis des atrocités, tué des militaires et des civils. Il ne sait plus combien. Mais il a vu aussi mourir ses amis à côté de lui.

« Aujourd'hui, en partie à cause du manque de drogue, j'ai du mal à dormir et à me concentrer. Il m'arrive encore de montrer de l'agressivité envers les autres. Je vis dans une famille d'accueil, vais à l'école et reçois une aide psychologique pour retrouver ma place dans la société. »

© Unicef France

Document 7

« Les Objectifs du Millénaire pour le développement »

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

Les huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ont été adoptés par la communauté internationale unanime le 8 septembre 2000 lors de l'ouverture de la 55^e session de l'Assemblée Générale des Nations unies. Les 191 États membres de l'ONU se sont engagés à les réaliser d'ici 2015. Publié le mardi 13 septembre 2005 Modifié le mercredi 19 août 2009

Tags : Sommet mondial de l'ONU

↻ agrandir ↻ diminuer ↻ imprimer facebook envoyer par email

- OMD 1 - Entre 1990 et 2015, réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour et la proportion de la population qui souffre de la faim.
- OMD 2 - Assurer l'éducation primaire pour tous d'ici à 2015.
- OMD 3 - Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard.
- OMD 4 - Réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans entre 1990 et 2015.
- OMD 5 - Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle entre 1990 et 2015.
- OMD 6 - D'ici à 2015, stopper la propagation du VIH/sida et commencer à inverser la tendance ; maîtriser le paludisme et d'autres grandes maladies, et commencer à inverser la tendance.
- OMD 7 - Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales ; inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales.
- OMD 8 - Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

© Unicef France



Le droit à la participation

OBJECTIFS

- **Savoir ce qu'est le droit à la participation**
- **Savoir ce que permet le droit à la participation**
- **Connaître les actions de l'Unicef en faveur du droit à la participation**
- **Connaître les problématiques du droit à la participation en France**

DOCUMENTS PROPOSÉS



DOCUMENT 1

« Le droit à la participation »



DOCUMENT 2

« L'histoire d'Iqbal Masih, Pakistan »



DOCUMENT 3

« Le droit à la participation »

[Lien internet](#)



DOCUMENT 4

« Les Jeunes ambassadeurs de l'Unicef »

[Lien internet](#)



DOCUMENT 5

Photographie



DOCUMENT 6

« Les Objectifs du Millénaire pour le développement »

[Lien internet](#)



DOCUMENT 7

Fiche méthodologique de projets/ateliers



DOCUMENT 8

L'Unicef en faveur du droit à la participation

Qu'est-ce que le droit à la participation ?

Dans une société démocratique, **tous les citoyens ont le droit de participer, y compris les enfants.**

Leur donner l'information adaptée à leur âge, les écouter, les associer aux prises de décisions, à la maison, à l'école, au village, dans leur quartier, est de la responsabilité de tous les États ayant ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) qui place la participation comme l'un des ses quatre principes fondamentaux. La CIDE garantit le droit à la participation (art. 12, 13, 14, 15 et 17).

Les causes du non-respect du droit à la participation

Dans de nombreux pays, la parole des enfants est encore

trop souvent ignorée, à cause de la politique menée, du rôle accordé à l'enfant dans certaines cultures, de la pauvreté, du manque de structures qui favorisent le dialogue et les échanges. Tous les enfants dont les droits n'ont pas été respectés sont autant d'enfants qui n'ont pas été écoutés, que l'on n'a pas laissé parler.

Ce que permet le droit à la participation

Dans toute question ou procédure le concernant, l'enfant a le droit à...

- L'accès à une information appropriée : obtenir une information de sources diverses, utile et culturelle et respectueuse de son bien-être.
- La liberté d'opinion : exprimer librement son opinion et voir cette opinion prise en compte.
- La liberté d'expression : obtenir des informations et faire connaître des idées et des informations sans considération de frontières.
- La liberté de pensée, de conscience et de religion, dans le respect du rôle de guide joué par les parents.
- La liberté d'association : se réunir, adhérer à des associations ou en former.
- La protection de la vie privée : être protégé contre toute atteinte de sa vie privée, sa famille et son honneur.

L'Unicef en faveur du droit à la participation

Le droit à la participation est l'une des priorités de l'Unicef. L'organisation se mobilise pour :

- Mettre en place des programmes d'engagement pour les jeunes peuvent (les « Clubs Unicef jeunes » au collège; les « Jeunes ambassadeurs » au lycée).
- Créer des espaces de dialogue et d'échange : « La voix des jeunes » : <http://www.unicef.org/voy/french/> ou l'espace jeunes de l'Unicef France : <http://jeunes.unicef.fr/>

Le droit à la participation en France

Les Conseils municipaux des jeunes, le Parlement des enfants, les programmes d'engagement pour les jeunes de l'Unicef France sont autant d'exemples d'initiatives en faveur de la participation des jeunes.

En France, la parole est donnée aux enfants. Les conseils municipaux des jeunes leur permettent de participer à la vie locale en : influençant les projets de la collectivité; en donnant un avis aux élus adultes; mettant en œuvre un projet pour améliorer la vie municipale.

Le Parlement des enfants par exemple, une opération de l'Assemblée nationale et du ministère de l'Éducation nationale, offre aux élèves de CM2 la possibilité de devenir législateur le temps d'une session « grandeur nature » au Parlement.

Objectifs du Millénaire pour le développement (d'ici 2015)

Avec ses partenaires locaux, nationaux et internationaux, l'Unicef travaille à la réalisation des objectifs en matière d'identité fixés dans les Objectifs du Millénaire pour le développement en s'engageant à **faire de la participation une réalité pour tous les enfants.**



1 Introduction : Remue-méninges

Et si je dis « participation », « droit à la participation ? », que vous vient-il à l'esprit ?

1/ Interrogez tous les élèves et aiguillez-les si nécessaire sur la définition de la participation et ce qu'elle évoque chez eux : Parlement des enfants, les conseils municipaux des jeunes...

2/ Notez les éléments au tableau à organiser, par les élèves, sous forme de schéma heuristique. Possibilité de réutilisation a posteriori des points non abordés ici en demandant aux élèves de préparer un exposé rapide sur une notion choisie.

2 Découverte : Problématique 1 : « Le droit à la participation : enjeux et problématiques dans le monde »/ Exercice 1

DOCUMENT 2

1/ Affichez/distribuez la fiche d'exercices aux élèves. Demandez-leur d'écouter le témoignage et de faire l'exercice 1. Puis demandez-leur de noter tout ce qui empêche cet enfant d'accéder au droit à la participation, tout ce que cela entraîne, pourquoi il a rejoint cette association et comment il a mis en application son droit à la participation.

2/ Corrigez en mettant en commun les réponses à l'oral.

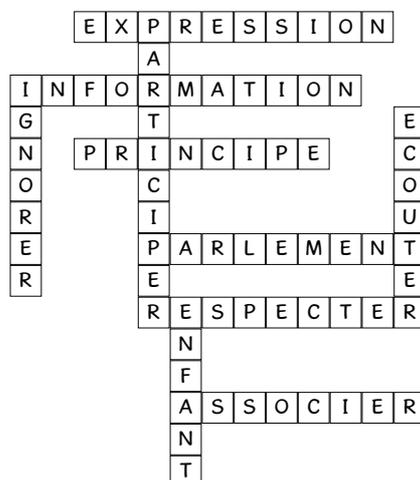
3 Application : Exercice 2

DOCUMENT 3

1/ Affichez/distribuez le document 3 et la fiche d'exercices aux élèves, puis demandez-leur de faire l'exercice 2. Au préalable, effacez les titres) : *associer, écouter, enfant, expression, ignorer, information, parlement, participer, principe, respecter*.

2/ Corrigez en mettant en commun les réponses à l'oral.

K J I P R I N C I P E Y
 O M C E P T O A I S H D
 U K B N A W I D N S M P
 A R R F R K S G F D X A
 L E E A L O S R O L A R
 Y R S N E E E E R A D T
 N O P T M C R I M W A I
 E N E J E O P C A O K C
 R G C I N U X O T S E I
 R I T N T T E S I H N P
 H A E P V E J S O W N E
 Ç Z R G L R W A N A I R



4 Synthèse

Dans une société démocratique, tous les citoyens ont le droit de participer, y compris les enfants.

Leur donner l'information adaptée à leur âge, les écouter, les associer aux prises de décisions, à la maison, à l'école, au village, dans leur quartier, est de la responsabilité de tous les États ayant ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) qui place la participation comme l'un des ses quatre principes fondamentaux.

5 Approfondissement

DOCUMENT 1

1/ Découpez l'illustration en plusieurs parties. Formez des binômes et faites-leur tirer au sort une partie de l'illustration. Demandez-leur de dessiner la partie manquante.

2/ Puis, à partir de l'original, demandez-leur de titrer, de décrire et commenter l'illustration en 15 lignes maximum, en utilisant tout ce qu'ils ont appris et vu précédemment. Enfin, demandez-leur de lire leur texte aux autres groupes qui devront relever tous les arguments liés au droit à la participation pour en donner définition complète.

6 Découverte : Problématique 2 « Le droit à la participation en France »

DOCUMENT 4

1/ Demandez aux élèves de regarder attentivement la vidéo et incitez-les à prendre des notes. Donnez-leur si nécessaire les idées directrices attendues : De quoi s'agit-il ? Quel type de vidéo est-ce ? Qui parle à qui ? De quoi ? Formez des binômes et faites-leur exposer leurs réflexions. Mettez en commun au tableau les idées pour avoir une présentation complète du document.

2/ Élargissez le débat en leur demandant toutes les actions initiées et/ou soutenues par l'Unicef en faveur du droit à la participation en France qu'ils connaissent ou dont ils ont entendu parler.

7 Application : Exercice 3

DOCUMENT 8

1/ Distribuez la fiche d'exercices et demandez aux élèves de faire l'exercice 3.

2/ Corrigez en mettant en commun les réponses à l'oral.

8 Synthèse

L'action de l'Unicef est de faire de la participation et de l'expression des jeunes une de ses priorités. C'est la raison pour laquelle des espaces de libre expression sont dédiés aux jeunes, ainsi que des programmes d'engagement pour tous ceux qui souhaitent s'impliquer. L'Unicef encourage donc les jeunes à participer et enrichir leurs savoirs, leur savoir-faire et leur savoir-être en agissant au sein des ces initiatives telles que le Parlement des enfants, les Jeunes ambassadeurs...

**9** Approfondissement**DOCUMENT 5**

1/ Formez des binômes où un élève a la photo et l'autre n'a rien.

2/ Demandez-leur pour l'un, de décrire la photo, et l'autre de la dessiner.

3/ Avec l'original, demandez-leur d'imaginer le discours de la fillette sur la photo, puis de jouer la scène aux autres groupes qui devront ensuite voter pour le meilleur travail réalisé.

Aide : <http://www.unicef.fr/contenu/actualite-humanitaire-unicef/les-droits-la-participation-et-l'expression-2010-11-03>

10 Conclusion et prolongements : Exercice 4

1/ Demandez aux élèves de répondre à la question suivante sous forme d'exposé : « En quoi le droit à la participation est-il lié aux autres droits de la CIDE ? ».

Prendre part à certaines décisions en tant que personnes à part entière, par exemple, dans le cas d'adoption ou de changement de nom (droit à l'identité).

Avoir accès à l'information sur la santé et la nutrition s'inscrit dans le cadre du droit à la santé.

Les enfants sont les acteurs de leurs apprentissages. Pouvoir participer permet aussi de développer ses aptitudes, ses capacités (droit à l'éducation).

S'exprimer pour alerter l'opinion, pour témoigner ou dénoncer permet aussi de pouvoir être secouru et donc protégé (droit à la protection).

2/ Focus OMD

Les OMD ou Objectifs du Millénaire pour le développement, approuvés par les gouvernements aux Nations unies en

septembre 2000, visent à améliorer le bien-être de l'Homme en réduisant la pauvreté, la faim dans le monde et la mortalité infantile et maternelle, en garantissant l'accès à l'éducation pour tous, en contrôlant et en gérant les épidémies et les maladies, en abolissant la discrimination entre les sexes, en assurant un développement durable et en établissant des partenariats à l'échelle mondiale.

DOCUMENT 6

3/ Questionnez les élèves sur ce qu'ils savent des OMD. Puis distribuez/affichez le document, demandez-leur de lire à haute voix, puis de faire l'exercice 4.

4/ Mettez en commun les réponses au tableau pour la correction. Faire de la participation une réalité pour tous les enfants.

DOCUMENT 7

5/ Organisez les réflexions suivantes par groupe d'élèves.

Niveaux
6-5

« Imagine que tu es un jeune ambassadeur. Choisis un des droits de l'enfant qui te tient à cœur. À l'aide de la fiche méthodologique de l'Unicef, prépare ton projet. » Présente-le au groupe.

Au préalable, demandez aux élèves de créer une grille d'évaluation de la fiche méthodologique pour pouvoir, après la présentation de tous les groupes, établir un choix des 3 meilleurs plans d'action.

Niveaux
4-3

- Quelles sont les limites à la liberté d'expression, d'opinion, de pensée et de religion ?

- Quels sont les moyens d'expression les plus efficaces ? Pourquoi ?



© Unicef France / Scarietine



Le droit à la participation

Exercice 1

À partir du témoignage, créez une frise qui retrace les événements de la vie d'Iqbal Masih.



À partir du document 3, fais les activités suivantes.

1 Note les titres à la bonne place sur le document 3.

- A/ Et en France ? B/ J'ai le droit de participer C/ L'action de l'Unicef
D/ L'essentiel E/ Les articles de la CIDE F/ Quelques chiffres

Niveaux
6-5

2 Surligne dans la grille de mots-mêlés les mots manquants du texte. Puis réécris-les à la bonne place dans le texte. Attention à la forme, à l'orthographe, aux accords, à la conjugaison...

K J I P R I N C I P E Y
O M C E P T O A I S H D
U K B N A W I D N S M P
A R R F R K S G F D X A
L E E A L O S R O L A R
Y R S N E E E E R A D T
N O P T M C R I M W A I
E N E J E O P C A O K C
R G C I N U X O T S E I
R I T N T T E S I H N P
H A E P V E J S O W N E
Ç Z R G L R W A N A I R

Niveaux
4-3

3 Complète la grille de mots-croisés et place les mots manquants au bon endroit dans le texte. Attention à la forme des mots (conjugaison, accords...).

- N.f. C'est la liberté de parler, de donner ses idées.
- V. C'est un des 4 grands principes de la CIDE.
- Horizontal. N.f. Les enfants ont le droit d'y avoir accès, de l'obtenir de sources diverses et de la faire connaître.
Vertical. V. Dans de nombreux pays, la parole des enfants l'est encore trop souvent.
- V. L'enfant dont les droits sont bafoués ne l'a pas été.
- N.m. Il y en a 4 pour la CIDE, dont la non-discrimination.
- N.m. Celui des enfants permet à des élèves de CM2 de participer au système démocratique français.
- V. La CIDE garantit aux enfants que leurs droits le soient.
- N.m. Selon la CIDE, c'est un individu de moins de 18 ans.
- V. C'est le droit de se réunir avec d'autres enfants.



Exercice 3

Numérote les phrases pour les remettre dans l'ordre.

| | |
|--|---|
| | Créer des espaces de dialogue et d'échange : « La voix des jeunes » : http://www.unicef.org/voy/french/ ou l'espace jeunes de l'Unicef France : http://jeunes.unicef.fr/ |
| | En France, la parole est donnée aux enfants. |
| | L'Unicef en faveur du droit à la participation |
| | Le droit à la participation en France |
| | Le droit à la participation est l'une des priorités de l'Unicef. L'organisation se mobilise pour : |
| | Le Parlement des enfants, par exemple, une opération de l'Assemblée nationale et du ministère de l'Éducation nationale, offre aux élèves de CM2 la possibilité de devenir législateurs le temps d'une session « grandeur nature » au Parlement. |
| | Les conseils municipaux des jeunes leur permettent de participer à la vie locale en influençant les projets de la collectivité ; en donnant un avis aux élus adultes ; mettant en œuvre un projet pour améliorer la vie municipale. |
| | Les Conseils municipaux des jeunes, le Parlement des enfants, les programmes d'engagement pour les jeunes de l'Unicef France sont autant d'exemples d'initiatives en faveur de la participation des jeunes. |
| | Mettre en place des programmes d'engagement pour les jeunes peuvent (les « Clubs Unicef jeunes » au collège ; les « Jeunes ambassadeurs » au lycée). |

Exercice 4

Lis les OMD à haute voix et note celui ou ceux qui est/sont lié(s) au droit à la participation. Justifie ta réponse.

VOCABULAIRE

Bafouer : V. Tourner en ridicule, se moquer d'une loi, d'un règlement ou d'une personne.

Démocratique : Adj. Qui appartient à un régime politique dans lequel le pouvoir est exercé par des représentants du peuple que les citoyens ont élus.

Discrimination : N.f. Fait d'isoler et de traiter différemment certaines personnes par rapport aux autres.

RETIENS BIEN !

Dans une société démocratique, tous les citoyens ont le droit de participer, y compris les enfants.

Leur donner l'information adaptée à leur âge, les écouter, les associer aux prises de décisions, à la maison, à l'école, au village, dans leur quartier, est de la responsabilité de tous les États ayant ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) qui place la participation comme l'un des ses quatre principes fondamentaux (art. 12, 13, 14, 15 et 17).

Le droit à la participation

- 
DOCUMENT 1
 « Le droit à la participation »
- 
DOCUMENT 2
 « L'histoire d'Iqbal Masih, Pakistan »
- 
DOCUMENT 3
 « Le droit à la participation »
[Lien internet](#)
- 
DOCUMENT 4
 « Les Jeunes ambassadeurs de l'Unicef »
[Lien internet](#)
- 
DOCUMENT 5
 Photographie
- 
DOCUMENT 6
 « Les Objectifs du Millénaire pour le développement »
[Lien internet](#)
- 
DOCUMENT 7
 Fiche méthodologique de projets/ateliers
- 
DOCUMENT 8
 L'Unicef en faveur du droit à la participation



© UNICEF France

Document 1

Illustration « Le droit à la participation »



© Unicef France / Scarlatine

Document 2

Extrait audio : « L'histoire d'Iqbal Masih, Pakistan »

« Je m'appelle Iqbal Masih, j'ai 12 ans, j'habite au Pakistan. Je suis né au Pakistan en 1983. A l'âge de 4 ans, j'ai été vendu par mes parents à un fabricant de tapis pour qui je travaille pendant 6 ans comme esclave. Je suis libéré et rejoins l'organisation du « Front de libération du travail des enfants » où je deviens le porte-parole de l'enfance exploitée. Je parcours mon pays et le reste du monde pour alerter l'opinion internationale. En janvier 1995, je participe à une Convention contre l'esclavage des enfants au Pakistan. »

Mais Iqbal Masih n'aura pas eu le temps de profiter de sa liberté, puisqu'il est assassiné le 16 avril 1995 alors qu'il n'a que 12 ans.

© Unicef France

Document 3

« Le droit à la participation »

Les droits fondamentaux de l'enfant

J'ai le droit de participer

► **L'essentiel**

Dans une société démocratique, **tous les citoyens ont le droit de participer, y compris les enfants**. Leur donner l'information adaptée à leur âge, les écouter, les associer aux prises de décisions, à la maison, à l'école, au village, dans leur quartier, est de la responsabilité de tous les États ayant ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant qui place la participation comme l'un des quatre principes fondamentaux.

► **Les articles de la CIDE**

« Les États parties garantissent à l'enfant la liberté d'expression. »
Articles 12, 13, 14, 15 et 17 de la CIDE.

L'action de l'Unicef

- Faire de la participation et de l'expression des jeunes une de ses priorités. Des espaces de libre expression leur sont réservés comme par exemple le site : « la voix des jeunes » : <http://www.unicef.org/voix/french/> ou l'espace jeunes de l'Unicef France : <http://jeunes.unicef.fr/>
- L'Unicef France propose deux programmes d'engagement pour tous les jeunes qui souhaitent s'impliquer : les « Clubs Unicef jeunes » pour les collégiens et les « Jeunes ambassadeurs » pour les lycéens.

20 L'Unicef et les droits de l'enfant

© Unicef France

Les droits fondamentaux de l'enfant

J'ai le droit de participer

► **Et en France ?**

Le **Parlement des enfants** est une belle initiative de l'Assemblée nationale en matière de droit à la participation des enfants. Il s'agit d'offrir aux écoliers scolarisés en CM2 une leçon d'éducation civique « grandeur nature », en leur proposant de découvrir la fonction de législateur et de l'exercer le temps d'un Parlement des enfants. Ils sont, à cet effet, invités à rédiger, sous la conduite de leurs instituteurs qui les accompagnent dans cette réflexion, une proposition de loi, au terme d'une discussion qui doit leur apprendre ce qu'est le débat démocratique.

► **Quelques chiffres**

Dans de nombreuses régions du monde, la parole des enfants est encore trop souvent ignorée. Tous les enfants dont les droits n'ont pas été respectés sont autant d'enfants qui n'ont pas été écoutés, que l'on n'a pas laissés parler.

Il existe de nombreuses initiatives d'éducation et de participation des jeunes comme le Parlement des enfants, les Conseils municipaux des jeunes. Il existe **1800** Conseils municipaux d'enfants et de jeunes (d'après l'Anacej).

? Selon toi, a-t-on le droit de tout dire ?

21 L'Unicef et les droits de l'enfant

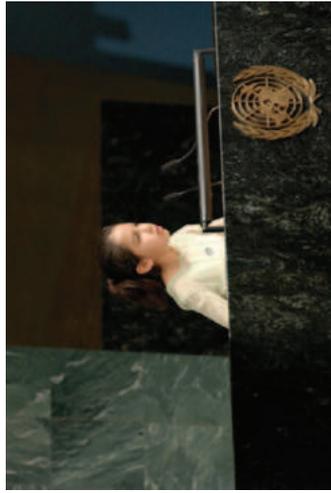
© Unicef France

Le droit à la participation

DOCUMENTS PROPOSÉS / FICHE 8

Document 5

Photographie



© Unicef / Markisz

Document 6

« Les Objectifs du Millénaire pour le développement »

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)

Les huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ont été adoptés par la communauté internationale unanime le 8 septembre 2000 lors de l'ouverture de la 55e session de l'Assemblée Générale des Nations unies. Les 191 États membres de l'ONU se sont engagés à les réaliser d'ici 2015. Publié le mardi 13 septembre 2005 Modifié le mercredi 19 août 2009

Tags : Sommet mondial de l'ONU

A+ agrandir A- diminuer Imprimer Facebook envoyer par email

- **OMD 1** - Entre 1990 et 2015, réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour et la proportion de la population qui souffre de la faim.
- **OMD 2** - Assurer l'éducation primaire pour tous d'ici à 2015.
- **OMD 3** - Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard.
- **OMD 4** - Réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans entre 1990 et 2015.
- **OMD 5** - Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle entre 1990 et 2015.
- **OMD 6** - D'ici à 2015, stopper la propagation du VIH/sida et commencer à inverser la tendance ; maîtriser le paludisme et d'autres grandes maladies, et commencer à inverser la tendance.
- **OMD 7** - Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales ; inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales.
- **OMD 8** - Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

© Unicef France

Document 7

Fiche méthodologique de projets/ateliers

unissons-nous
pour les enfants



Fiche méthodologie de projets

- Cette fiche est destinée à guider votre réflexion. Elle doit vous aider à détailler des types d'action à mettre en œuvre.
- Attention : dans la colonne de gauche, les cases grisées sont à renseigner en priorité.
- Insistez particulièrement sur le déroulement de l'opération.

| | |
|--|--|
| Description du projet | |
| Objectifs | |
| Cible | |
| Déroulement de l'opération (étapes) | |
| Date – Lieu | |
| Personnes-ressources | |
| Besoins (matériels, financiers...) | |
| Contacts à prendre (mairie, médias...) | |
| Préparation nécessaire | |

© Unicef France

Document 8

L'Unicef en faveur du droit à la participation

Le droit à la participation est l'une des priorités de l'Unicef. L'organisation se mobilise pour :

- Mettre en place des programmes d'engagement pour les jeunes peuvent (les « Clubs Unicef jeunes » au collège ; les « Jeunes ambassadeurs » au lycée).
- Créer des espaces de dialogue et d'échange : « La voix des jeunes » : <http://www.unicef.org/voy/french/> ou l'espace jeunes de l'Unicef France : <http://jeunes.unicef.fr/>

Le droit à la participation en France

Les Conseils municipaux des jeunes, le Parlement des enfants, les programmes d'engagement pour les jeunes de l'Unicef France sont autant d'exemples d'initiatives en faveur de la participation des jeunes.

En France, la parole est donnée aux enfants. Les conseils municipaux des jeunes leur permettent de participer à la vie locale en : influençant les projets de la collectivité ; en donnant un avis aux élus adultes ; mettant en œuvre un projet pour améliorer la vie municipale.

Le Parlement des enfants par exemple, une opération de l'Assemblée nationale et du ministère de l'Éducation nationale, offre aux élèves de CM2 la possibilité de devenir législateur le temps d'une session « grandeur nature » au Parlement.

© Unicef France